UNITED NATIONS
SUSTAINABLE
DEVELOPMENT
GROUP

# Manuel de référence pour l'intégration du genre dans la programmation conjointe de l'ONU au niveau de pays

**VERSION DÉFINITIVE, Janvier 2018**

**Groupe des Nations Unies pour le développement - 2018**

# Table des matières

**Abréviations et acronymes**
**Figures, encadrés et tableaux**
**Remerciements**

## 1. L'égalité des sexes dans le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030

1.1 Introduction au Manuel de référence
1.2 Optimiser le cadre normatif mondial
1.3 Le QCPR et l'égalité des sexes
1.4 Les Nouvelles directives relatives au PNUAD et les Principes de programmation y afférents
1.5 L'intégration du genre : Stratégie à plusieurs volets et Système de responsabilisation des Nations Unies

## 2. L'intégration du genre dans la feuille de route du PNUAD

2.1 Qu'est-ce que la feuille de route du PNUAD ?
2.2 Considérations pour l'intégration du genre dans la feuille de route
2.3 Liste récapitulative pour l'intégration du genre dans la feuille de route

## 3. L'intégration du genre dans l'analyse commune de pays du PNUAD

3.1 Qu'est-ce que l'analyse commune de pays du PNUAD ?
3.2 Considérations pour l'intégration du genre dans l'analyse commune de pays
3.3 Liste récapitulative pour l'intégration du genre dans l'analyse commune de pays

## 4. L'intégration du genre dans la Vision 2030 des Nations Unies

4.1 Qu'est-ce que la Vision 2030 des Nations Unies ?
4.2 Considérations pour l'intégration du genre dans la Vision 2030 des Nations Unies
4.3 Liste récapitulative pour l'intégration du genre dans la Vision 2030 des Nations Unies

## 5. L'intégration du genre dans l'élaboration du PNUAD

5.1 Qu'est-ce que l'élaboration d'un PNUAD
5.2 Considérations pour l'intégration du genre dans l'élaboration d'un PNUAD
5.3 Liste récapitulative pour l'intégration du genre dans l'élaboration d'un PNUAD

## 6. L'intégration du genre dans le financement d'un PNUAD

6.1 Qu'est-ce que le financement d'un PNUAD ?
6.2 Considérations pour l'intégration du genre dans le financement d'un PNUAD
6.3 Liste récapitulative pour l'intégration du genre dans le financement d'un PNUAD

## 7. L'intégration du genre dans les dispositions afférentes à la coordination et à la gestion d'un PNUAD

7.1 Qu'est-ce que les dispositions afférentes à la coordination et à la gestion d'un PNUAD ?
7.2 Considérations pour l'intégration du genre dans les dispositions afférentes à la coordination et à la gestion d'un PNUAD
7.3 Liste récapitulative pour l'intégration du genre dans les dispositions afférentes à la coordination et à la gestion d'un PNUAD

## 8. L'intégration du genre dans le suivi, les rapports et l'évaluation des résultats d'un PNUAD

8.1 Qu'est-ce que le suivi, les rapports et l'évaluation des résultats d'un PNUAD ?
8.2 Considérations pour l'intégration du genre dans le suivi, les rapports et l'évaluation des résultats d'un PNUAD
8.3 Liste récapitulative pour l'intégration du genre dans le suivi, les rapports et l'évaluation des résultats d'un PNUAD

**Annexe 1. Glossaire**
**Annexe 2. Ressources essentielles**

# Abréviations et acronymes

| | |
|---|---|
| APD | Aide publique au développement |
| BMD | Banque multilatérale de développement |
| CBC | Cadre budgétaire commun |
| CCA | Bilan commun de pays (Common Country Assessment) |
| CCS | Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination |
| CEDAW | Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women) |
| CIPD | Conférence internationale sur la population et le développement |
| CR | Coordinateur résident |
| CSNU | Conseil de sécurité des Nations Unies |
| CSW | Commission de la condition de la femme (Commission on the Status of Women) |
| DaO | Unis dans l'action (Delivering as One) |
| DFA | Analyse financière de développement (Development Finance Assessment) |
| DOCO | Bureau des Nations Unies de coordination des opérations de développement |
| DRR | Réduction des risques de catastrophe (Disaster Risk Reduction) |
| ECOSOC | Conseil économique et social |
| F-OMD | Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement |
| GAP | Groupe d'appui des pairs (Peer Support Group) |
| GAR | Gestion axée sur les résultats |
| GBV | Violence de genre (Gender-based Violence) |
| GEWE | Égalité des sexes et autonomisation des femmes (Gender Equality and Women's Empowerment) |
| GNA | Évaluation des besoins liés au genre (Gender Needs Assessment) |
| GNUD | Groupe des Nations Unies pour le développement |
| GRB | Budgétisation prenant compte de la problématique du genre (Gender-Responsive Budgeting) |
| GTG | Groupe Thématique Genre |
| HLCP | Comité de haut niveau sur les programmes (High Level Committee on Programme) |
| HoA | Responsable d'organisation (Head of Agency) |
| IFI | Institution financière internationale |
| JGP | Programme conjoint pour l'égalité des sexes (Joint Gender Programme) |
| MAS | Système de gestion et de responsabilisation (Management and Accountability System) |
| NU | Nations Unies |
| NWM | Mécanismes nationaux de défense des droits des femmes (National Women's Machinery) |
| ODD | Objectifs de développement durable |
| OMD | Objectif du Millénaire pour le développement |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONU-SWAP | Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies |
| OSC | Organisation de la société civile |
| PAAA | Programme d'action d'Addis-Abeba |
| PAN | Plan d'action national |
| PGA | Audit participatif portant sur l'égalité des sexes (Participatory Gender Audit) |
| PNUAD | Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement (United Nations Development Assistance Plan) |
| POP | Procédures opérationnelles permanentes |
| QCPR | Examen quadriennal complet (Quadrennial Comprehensive Policy Review) |

| | |
|---|---|
| QSA | Conseils et assistance de qualité (Quality Support and Advice) |
| RDPL | République démocratique populaire lao |
| S&E | Suivi et évaluation |
| SWAP | Plan d'action à l'échelle du système (System-wide Action Plan) |
| TdC | Théorie du changement |
| ToR | Mandat (Terms of Reference) |
| UNCT | Équipe-pays des Nations Unies (United Nations Country Team) |
| UNPAF | Cadre de partenariat des Nations Unies (United Nations Partnership Framework) |
| UPR | Examen périodique universel (Universal Periodic Review) |

# Figures, encadrés et tableaux

Figure 1. Les étapes de l'élaboration et de gestion d'un PNUAD

Tableau 1. Approche à plusieurs volets dans la matrice des résultats d'un PNUAD : ERY Macédoine
Tableau 2. Méthodologies et outils pour estimer l'égalité des sexes
Tableau 3. Les grandes étapes des programmes conjoints pour l'égalité des sexes
Tableau 4. Comparaison des indicateurs qualitatifs et quantitatifs
Tableau 5. Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes, par domaine

Encadré 1. Une feuille de route du PNUAD soucieuse de l'égalité des sexes en Papouasie-Nouvelle-Guinée
Encadré 2. Plaider en faveur de l'égalité des sexes auprès des équipes des pays des Nations Unies et des partenaires gouvernementaux
Encadré 3. Utiliser l'outil d'évaluation des capacités en matière d'égalité des sexes pour soutenir le PNUAD au Népal
Encadré 4. Un nouveau tableau de bord SWAP de l'UNCT pour améliorer l'intégration du genre au niveau des pays
Encadré 5. Audit participatif de l'OIT portant sur l'égalité des sexes
Encadré 6. Données ventilées par sexe dans les CCA en Amérique Latine et dans la région des Caraïbes
Encadré 7. Analyse sexospécifique dans la CCA relatif au Cap Vert
Encadré 8. Secteurs d'activité potentiels de l'avantage comparatif du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes
Encadré 9. Utiliser FutureScaper pour prévoir les résultats en matière d'égalité des sexes en RPDL
Encadré 10. Questions pour intégrer le genre dans la Vision 2030
Encadré 11. Théorie du changement pour l'égalité des sexes au Liberia
Encadré 12. Intégration du genre dans le contexte « Unis dans l'action » : le cas de la Tanzanie
Encadré 13. Stratégies de plaidoyer pour les défenseurs de l'égalité des sexes dans les processus de planification stratégique
Théorie du changement pour l'égalité des sexes au Liberia
Encadré 14. Questions pour le développement d'une stratégie de financement
Encadré 15. Calcul des besoins de financement pour la mise en œuvre d'un PAN pour l'égalité des sexes au Kirghizstan
Encadré 16. Suivi des ressources par le biais d'un marqueur de l'égalité hommes-femmes au Vietnam
Encadré 17. Soutien du GTG à la mise en œuvre d'un PNUAD : Biélorussie
Encadré 18. L'intégration du genre par le biais du Groupe d'appui des pairs dans l'EECA

Encadré 19. Facteurs de réussite pour faire fonctionner les programmes conjoints pour l'égalité des sexes
Encadré 20. Intégrer le genre dans un programme conjoint pour l'environnement et le changement climatique
Encadré 21. Indicateurs statistiques de base sur la violence contre les femmes
Encadré 22. Recueillir des données en tenant compte des disparités entre les sexes

# Remerciements

Depuis sa première rédaction de 2014, le Manuel de référence pour l'intégration du genre dans la programmation conjointe de l'ONU au niveau de pays a constitué un outil de connaissance essentiel pour le personnel des Nations Unies, notamment pour ceux qui assistent les GNUD et les UNCT en vue de l'intégration du genre dans le PNUAD.

Suite à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en septembre 2015, ainsi qu'au déploiement des nouvelles directives relatives au PNUAD en février 2017, le GNUD a procédé à une mise à jour du Manuel de référence. Sa structure et son contenu ont été revus afin de s'aligner pleinement sur les ODD, les nouvelles directives de programmation à l'attention des UNCT et sur les Indicateurs du tableau de bord SWAP de l'UNCT actualisés. Le document contient des listes récapitulatives mises à jour à la fin de chaque section, fondées sur les enseignements tirés de l'expérience, ainsi que toute une série de nouveaux exemples d'intégration du genre au fil des différentes étapes du PNUAD.

Au sein du GNUD, le travail a été effectué sous la direction de l'ONU Femmes et du FNUAP, qui ont également contribué au financement de cette mise à jour. Michele Ribotta, conseiller auprès de la Division de coordination du Système des Nations unies de l'ONU Femmes, et Eva Johansson, conseillère auprès du Service de la culture, de la parité des sexes et des droits de la personne de la Division de l'appui technique du FNUAP, ont coordonné le processus d'actualisation. Ils ont assuré la participation des entités membres du GNUD à l'exercice et ils ont soutenu et supervisé Annalise Moser, l'experte en genre et en développement qui a réalisé le travail de mise à jour et qui a compilé le présent Manuel de référence.

Des experts régionaux de l'ONU Femmes et du FNUAP ont assuré la participation des GNUD régionaux, en apportant une contribution de taille et des conseils sur le contenu de la mise à jour ainsi qu'en identifiant les expériences et les bonnes pratiques des UNCT à travers les régions. Pour l'ONU Femmes, il s'agit notamment des personnes suivantes : Elisabeth Diaz, Janneke Kukler, Florence Hamimi, Estela Bulk, Fumie Nakamura, Hulda Ouma et Alethia Jimenez. Pour le FNUAP : Neus Bernabeu, Ingrid Fitzgerald, Nigina Abaszade, Seynabou Tall, Enshrah Ahmed et Idrissa Ouedraogo.

Au siège de l'ONU Femmes, Ingrid Arno s'est chargée de la communication avec groupe de travail du GNUD pour l'égalité des sexes, alors qu'Elwira Zych et Sooyeon Kim ont fourni une assistance administrative.

Brianna Harrison au DOCO a fourni des conseils et de l'assistance lors des étapes finales du processus d'actualisation.

# 1. L'égalité des sexes dans le programme de développement durable à l'horizon 2030

## 1.1 Introduction au Manuel de référence

Le présent Manuel de référence vient contribuer à la hiérarchisation et à l'intégration des questions afférentes à l'égalité des sexes dans le cadre des processus de programmation conjointe des Nations Unies au niveau des pays, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des Objectifs de développement durable, et des Directives 2017 relatives au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Au lieu de fournir des orientations normatives, le présent Manuel de référence se se veut un outil de connaissances pratique fondé sur les directives existantes combinées aux expériences de terrain, ainsi qu'une référence pour les spécialistes des questions de genre et les défenseurs de l'égalité des sexes chargés de l'intégration du genre dans les processus de programmation conjointe des Nations unies sur le plan national.

En fonction du contexte de chaque pays, le présent Manuel de référence vise à devenir un outil de connaissance pratique pour : les experts de l'ONU en matière de genre et les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes au sein des organisations de l'ONU ; les conseillers et les experts régionaux en matière de genre (y compris les membres des groupes d'appui des pairs au sein des GNUD régionaux), les membres des groupes thématiques sur l'égalité des sexes des Nations Unies, les équipes de gestion des programmes et les groupes d'effets/résultats du PNUAD. Il est destiné à une utilisation conjointe avec les Directives PNUAD et les documents complémentaires.

La section 1 du Manuel de référence fournit un aperçu sur l'égalité des sexes dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable, sur l'Examen quadriennal complet de 2016 et notamment sur les nouveaux éléments des directives actualisées relatives au PNUAD ainsi que sur la notion d'intégration du genre au sein du système des Nations Unies. Le reste des sections de ce Manuel de référence évoquent toutes les grandes étapes du processus PNUAD, chacune des sections fournissant un aperçu de ces étapes, des considérations pour l'intégration de l'égalité des sexes ainsi qu'une liste récapitulative. La section 2 porte sur la feuille de route du PNUAD ; la section 3 se penche sur l'analyse conjointe pays du PNUAD ; la section 4 s'intéresse à la Vision 2030 des Nations Unies ; la section 5 aborde l'élaboration du PNUAD ; la section 6 porte sur le financement du PNUAD ; la section 7 a trait aux dispositions afférentes à la coordination et à la gestion ; et la section 8 est consacrée au suivi, à la communication et à l'évaluation. Un glossaire des principaux termes liés au genre ainsi qu'une liste de ressources essentielles font partie des annexes proposées.

## 1.2 Optimiser le cadre normatif mondial

2015 a été une année marquante en ce qui concerne l'égalité des sexes. L'examen et l'évaluation des 20 ans d'existence du Programme d'action de Beijing ont fourni une appréciation globale des progrès accomplis pour parvenir à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes, et au respect des droits des femmes ainsi que des enseignements importants afin d'accélérer la mise en œuvre intégrale et efficace du Programme d'action. Les États membres sont également parvenus à un accord historique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), le Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA), sur le financement du développement et l'Accord de Paris sur le changement climatique. L'égalité des sexes et les engagements en matière de droits de l'homme tels que contenus dans ces accords sont essentiels, tout comme les engagements

antérieurs sur l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités, l'instauration de sociétés pacifiques, la garantie de la durabilité environnementale et la réduction des risques de catastrophe (DRR) via un processus de changement transformateur, dans l'ensemble du spectre du développement humanitaire pour des engagements tels que le Cadre de Sendai, la résolution fondatrice du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) 1325 et les résolutions qui s'en sont suivies (1820, 1888, 1889, 1960, 2106 et 2122) sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que les compromis adoptés dans le cadre du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Honorer ces promesses nécessitera tout sauf une approche de statu quo. En phase avec l'engagement pour une appropriation nationale, le système des Nations Unies devrait aider les pays dans la mise en œuvre du **Programme 2030**, y compris les engagements en matière d'égalité des sexes, pour ce qui est des 17 **Objectifs de développement durable** (ODD).

L'égalité des sexes, les droits de la femme et l'autonomisation des femmes constituent des éléments essentiels pour un monde plus équitable et plus juste pour tous. Le Programme 2030 est venu réaffirmer que l'égalité des sexes constitue une condition *sine qua non* pour le développement durable, et en même temps, un résultat indispensable de ce dernier. Le système des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer pour garantir qu'une perspective axée sur le genre soit dûment reflétée dans les processus de développement nationaux et a la responsabilité d'aborder l'égalité des sexes par le biais d'activités opérationnelles en vue du développement sur le plan national. Le Programme 2030, avec ses 17 ODD, accorde la priorité à la réalisation de l'égalité des sexes et des droits de la femme de façon transversale, à travers ses dimensions économique, sociale et environnementale, ainsi qu'avec l'objectif indépendant de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles (ODD 5). Avec la direction du Programme 2030 vers une approche multi-dimensionnelle et intégrée concernant les questions de développement, il existe des opportunités pour intégrer le genre d'une manière plus globale et systématique.

Un appel central et décisif du Programme 2030 est l'engagement des États membres à « ne laisser personne de côté », « à aider les plus défavorisés en premier » ainsi qu'-à combattre les inégalités dans et entre les États. Ceci exige que le système des Nations Unies approfondisse son analyse pour s'attaquer aux causes premières des différentes discriminations et inégalités structurelles ainsi que pour promouvoir les principes d'égalité et de non-discrimination, y compris la notion d'égalité réelle, en garantissant l'égalité des effets et des résultats pour tous les groupes de femmes et de filles. Il pourrait s'agir, par exemple, de faire face aux obstacles structurels, d'inverser les distributions inégales du pouvoir, des ressources et des opportunités, et/ou de contester des lois, des normes sociales et des stéréotypes discriminatoires qui perpétuent les inégalités et les disparités.[1] Le Programme place le Programme d'action de Beijing en tant que structure de base alors que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) garde son rôle central dans la réalisation des droits de la femme et la concrétisation du Programme 2030. D'autres instruments pertinents sont également intégrés au sein du Programme, dont les engagements en matière de droits de l'homme et la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

Lors de sa sixième session, la Commission de la condition de la femme (CSW60) a adopté une feuille de route exhaustive en vue de la mise en œuvre du Programme de 2030 en tenant compte de la problématique du genre. Elle a réaffirmé que la mise en œuvre intégrale, efficace et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing apportera une contribution cruciale à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sans laisser personne de côté. Elle a également reconnu la vulnérabilité et la marginalisation subies par de nombreuses femmes et filles à cause des formes multiples et croisées de discrimination

[1] Voir annexe 1 pour une définition de l'égalité réelle entre les sexes.

et a demandé au système des Nations Unies de soutenir une mise en œuvre du Programme de 2030 en tenant compte de la problématique du genre, via le renforcement entre autres des cadres normatifs et politiques, le financement des actions pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la promotion du leadership et la prise de décisions par les femmes ainsi que le renforcement des données et des éléments factuels.

### 1.3 Le QCPR et l'égalité des sexes

**L'Examen quadriennal complet**[2] (QCPR) oriente le système de développement des Nations Unies pour garantir une plus grande cohérence et un soutien intégré à travers les différents ODD. Il s'agit d'un élément clé en termes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, étant donné que ces priorités concernent la plupart des ODD.

Le QCPR 2016 (A/71/243) met un accent particulier sur l'importance fondamentale de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, en soulignant l'effet multiplicateur pour atteindre une croissance économique durable et inclusive, l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Il demande à toutes les entités du système de développement des Nations Unies de continuer à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, en renforçant l'intégration du genre par le biais de la mise en œuvre intégrale du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (SWAP) pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que via des indicateurs de performance de l'Équipe-pays des Nations Unies (UNCT) pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ci-après, le « tableau de bord »)[3].

Le QCPR souligne également l'importance d'une gestion et d'une planification stratégique sexospécifique, de la collecte, de l'utilisation et de la diffusion de données ventilées par sexe, de l'élaboration de rapports, du suivi des ressources et de la prise en compte des expertises en matière de genre disponibles dans le système à tous les niveaux, y compris l'ONU Femmes, afin de contribuer à l'intégration de l'égalité des sexes dans la préparation du PNUAD ou d'un cadre de planification équivalent. Ceci se fonde sur le QCPR 2012 (A/RES/67/226), qui exhortait à la responsabilisation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ainsi qu'à une plus grande efficacité dans le cadre du PNUAD.

Le nouveau QCPR reconnaît également le soutien normatif comme un domaine essentiel pour améliorer les capacités nationales et les résultats du développement. Lier les mandats normatifs du système des Nations Unies à ses activités opérationnelles devient critique, notamment pour les UNCT. Une série d'études de cas des pays commandée par le GNUD illustre la manière dont les UNCT abordent les liens normatifs et opérationnels, même en rapport avec les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la durabilité environnementale.

### 1.4 Les Nouvelles directives relatives au PNUAD et les Principes de programmation y afférents

Les approches communes au niveau de l'organisation soutiennent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la mise en œuvre du Programme de 2030. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a développé une série de principes communs pour une approche intégrée et coordonnée visant à soutenir la mise en œuvre du Programme par les États membres, y compris en « promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, en s'attaquant à l'inégalité,en ne laissant personne de côté et en aidant les plus défavorisés en premier ».

[2] Le QCPR constitue le principal instrument politique de l'Assemblée générale pour orienter les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Pour en savoir plus, veuillez cliquer ici.

[3] Voir l'Encadré 4 pour plus de détails sur le nouveau tableau de bord SWAP de l'UNCT.

En outre, le CCS a développé un Cadre d'action partagé des Nations Unies concernant les inégalités et la non-discrimination, qui englobe une notion plus large de l'équité et qui aborde aussi bien les inégalités horizontales que verticales ainsi que les inégalités d'opportunités et de résultats. Le GNUD a aussi donné priorité au soutien des efforts de l'UNCT pour intégrer le genre et surveiller les points de référence concernant l'égalité des sexes par le biais de ses différents mécanismes et des GNUD régionaux qui soutiennent l'intégration du genre dans les PNUAD par l'intermédiaire de leurs Groupes d'appui des pairs (GAP) et des groupes de travail ad hoc pour les questions de genre.

Le **PNUAD**[4] est le programme cadre stratégique qui décrit la réponse collective du système des Nations Unies aux priorités nationales en matière de développement, et il a lieu, en général, tous les cinq ans. Le PNUAD fournit un aperçu des activités et des fonctions clés des Nations Unies au niveau des pays sur l'ensemble du système pour soutenir les politiques, les priorités et les plans nationaux des pays relevant du programme, tout en assurant la coordination, la cohérence et l'efficacité pour un impact maximal. Les directives PNUAD 2017 développées par le GNUD se fondent sur l'intégration de quatre principes pour une programmation intégrée, chacun d'entre eux ayant des implications critiques sur l'égalité des sexes :

- **« Ne laisser personne de côté » :** En tant que principe de base du Programme de 2030, il constitue le principe de programmation prédominant pour tous les contextes nationaux. Ne laisser personne de côté et aider les plus défavorisés en premier sont deux paramètres essentiels pour l'égalité des sexes, car les femmes sont souvent représentées d'une façon disproportionnée parmi les personnes marginalisées, discriminées et exclues et sont aussi plus vulnérables face aux conflits, au changement climatique ou aux catastrophes naturelles.

- **Droits de l'homme, égalité des sexes et autonomisation des femmes :** Plaçant l'égalité des sexes au cœur de la programmation PNUAD, ce principe consiste à s'attaquer aux causes premières des inégalités et de la discrimination fondées entre autres sur le genre en promouvant la participation active et réelle des femmes et des hommes et, plus particulièrement, en estompant les inégalités entre les sexes en autonomisant toutes les femmes et les filles. Le principe englobe également le recours à la CEDAW, à l'Examen périodique universel (UPR) et à d'autres instruments internationaux en matière de droits de l'homme et leurs mécanismes d'information pour la planification et le suivi des PNUAD. Les programmes en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes sont interconnectés et se renforcent mutuellement.

- **Durabilité et résilience :** Toutes les interventions du PNUAD cherchent à réduire les risques et à renforcer la résilience. Elles tiennent compte de la façon dont l'environnement juridique, politique et institutionnel ainsi que les modèles économiques et sociaux affectent la résilience des communautés, notamment dans le cas des groupes vulnérables ou exclus. L'égalité des sexes et la participation des femmes constituent des éléments catalyseurs de la résilience sociale, économique et environnementale ainsi que des stratégies de réduction des risques et de durabilité, et de consolidation durable de la paix, car les femmes et les filles subissent un impact disproportionné en cas de chocs. Il en va de même pour la fourniture de connaissances particulières et pour l'action des agences et collective pour promouvoir la durabilité et la résilience.

[4] Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) est le cadre de programmation conjointe le plus souvent utilisé par les UNCT, y compris sous la modalité « Unis dans l'action ». De nombreux pays utilisent des noms différents pour désigner ces cadres. Dans un souci de clarté, le présent Manuel de référence fait allusion au PNUAD dans l'ensemble de son texte, mais il s'applique à tous les cadres de programmation conjointe.

- **Responsabilisation :** Les PNUAD cherchent à promouvoir des sociétés responsables, en promouvant via l'amélioration des mécanismes de mesure et d'information sur les résultats la participation des citoyens à la prise de décisions ainsi qu'en soutenant le développement et l'utilisation de données et d'informations transparentes et robustes pour la formulation des politiques et pour la conception et la mise en œuvre des programmes. Ceci inclut des mesures telles que l'utilisation d'indicateurs ventilés par sexe, handicap et d'autres diversités ainsi que d'indicateurs sexospécifiques en impliquant les organisations de défense des droits de la femme dans le suivi et la prise de décisions, en soutenant les processus de surveillance du respect des droits de l'homme sur le plan national et en renforçant les mécanismes nationaux d'égalité des sexes pour surveiller les résultats. En interne, le tableau de bord SWAP de l'UNCT constitue un élément clé pour renforcer la responsabilisation au niveau des Nations Unies concernant l'égalité des sexes.

Ces principes sont soutenus par six approches de programmation intégrées dont la pertinence à l'intégration du genre est indiquée ci-dessous :

- **Programmation axée sur les résultats :** Une analyse contextuelle liée au genre met à jour l'Analyse commune de pays (CCA), en puisant et en soutenant des données et des éléments factuels sexospécifiques ; les questions afférentes à l'égalité des sexes sont également abordées lors de la sélection des sujets prioritaires et des groupes cibles.

- **Renforcement des capacités :** Le renforcement des capacités implique de répondre aux besoins des capacités des principales parties prenantes nationales, dont les organisations de la société civile des femmes et les mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes, ainsi que le renforcement de l'environnement politique en la matière.

- **Programmation tenant compte des risques :** Doit inclure une analyse sur la façon dont les risques ont un impact sur les hommes et les femmes, des risques sexospécifiques tels que la violence de genre et les capacités différentes des hommes et des femmes à s'adapter, à compenser et à développer une résilience aux risques.[5]

- **Liens entre le développement, l'humanitaire et la consolidation de la paix :** Reconnaît l'importance de l'égalité des sexes ainsi que du leadership et de la prise de décisions par les femmes dans l'action humanitaire, la consolidation de la paix et le développement, aborde également la protection des femmes et des filles contre la violence, – notamment la violence de genre – et fournit des services aux femmes affectées par un conflit.[6]

- **Soutien politique cohérent :** Cette approche a trait à la nécessité d'assurer que les principes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) seront intégrés dans l'ensemble des domaines de cohérence politique – en s'alignant sur les cadres politiques et législatifs nationaux pour l'égalité des sexes ainsi que sur des travaux et des approches intersectoriels.

[5] Voir, par exemple, ONU Femmes (2012). Analyse des conflits sensible au genre : Policy Briefing Paper, New York : ONU Femmes et UNISDR, PNUD ; et UICN (2009). Intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes : Politiques et directives pratiques, Genève.

[6] Voir, par exemple, ONU Femmes (2015). Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix : Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. New York.

- **Partenariats** : Donne priorité aux partenariats avec les organisations de la société civile des femmes (OSC) et les organisations non gouvernementales (ONG) ou encore avec les institutions de recherche axées sur le genre ou du secteur privé, les organisations de travailleurs et les personnes qui travaillent sur l'égalité des sexes à travers de nombreux secteurs au sein des gouvernements nationaux.

Il existe sept grandes étapes pour le développement et la gestion d'un PNUAD, comme établi dans les nouvelles Directives PNUAD ; la feuille de route, l'analyse commune de pays, la Vision 2030, le développement du PNUAD, le financement, la coordination et la gestion ainsi que le suivi, les rapports et l'évaluation (voir Figure 1). Les points d'entrée et les sujets associés à chacune de ces sept étapes sont évoqués en détail dans les dernières sections de ce Manuel de référence.

**Figure 1. Étapes d'élaboration et de gestion d'un PNUAD**

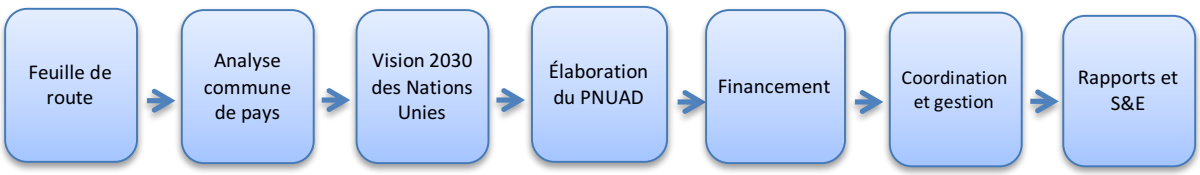


### 1.5 Intégration du genre : Stratégie à plusieurs volets et Système de responsabilisaiton des Nations Unies

> Intégration du genre en tant qu'approche stratégique visant à réaliser l'égalité des sexes depuis le Programme d'action de Beijing (1995) et les conclusions concertées du Conseil économique et social 1997/2 (ECOSOC), (ECOSOC 1997/2) et plus récemment dans tous les grands domaines d'activités du système des Nations Unies. La résolution de l'ECOSOC a défini l'intégration d'une perspective sexospécifique comme une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences aussi bien des femmes que des hommes dans la conception, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans dans les sphères politique, économique et sociale de manière que les femmes et les hommes en bénéficient en toute égalité et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes.

En ce sens, le genre est une construction sociale avec des effets structurels aussi bien sur les femmes que sur les hommes qui interagit avec différents facteurs socioéconomiques et diversités multiples tels que l'âge, la situation géographique, le groupe ethnique, le statut socioéconomique, le handicap, l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle. La virilité et l'implication des hommes comme partenaires dans les efforts visant à mettre un terme à l'inégalité entre les sexes sont envisagées. Ces thèmes doivent être abordés parallèlement aux efforts déployés pour réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et en phase avec le principe de base du Programme 2030 consistant à « ne laisser personne de côté ».

La stratégie d'intégration du genre à plusieurs volets (ou « double voie »)[7] est la stratégie officielle du système des Nations Unies pour provoquer un changement transformateur ; il s'agit aussi de la stratégie adoptée par les ODD ; elle comprend à la fois des **actions axées sur le genre** pour favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans des

[7] Voir le glossaire à l'annexe 1 pour une explication des termes essentiels.

groupes sociaux, organisations et/ou processus particuliers et **de l'intégration d'une perspective de genre** dans des domaines pertinents afin que l'égalité des sexes soit prise en compte dans l'ensemble des travaux de fond dans tous les secteurs, comme l'explique en détail le document intitulé Gender Mainstreaming in Development Programming: Guidance Note[8]. **C'est pourquoi l'intégration du genre dans le contexte du PNUAD englobe le plaidoyer, la planification et la programmation à la fois des interventions visant de manière spécifique les questions relatives à l'égalité des sexes et de la prise en compte de l'égalité des sexes dans tous les autres secteurs d'activité du PNUAD.**

L'ECOSOC, par le biais de ses résolutions[9], confirme les directives d'orientation au Système des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'intégration du genre, notamment en demandant au Système des Nations Unies d'augmenter l'attention portée et les investissements consacrés aux résultats en matière de genre sur le plan des résultats. Le Système des Nations Unies a renforcé ses instruments de responsabilisation concernant le genre en réponse aux résolutions de l'ECOSOC sur l'intégration du genre, par le biais, par exemple, de la Politique du Conseil des chefs de secrétariat 2006, du Tableau de bord SWAP de l'UNCT, et à l'ONU-SWAP. Il convient de noter que ces deux derniers instruments ont été actualisés, afin de s'aligner sur les ODD, le nouveau QCPR et les nouvelles directives PNUAD. Les efforts de l'ONU en matière d'intégration du genre s'alignent également sur d'autres mécanismes de responsabilisation concernant l'égalité des sexes dans les secteurs de l'action humanitaire et de la réduction des risques de catastrophe. Une liste détaillée des ressources essentielles en matière d'intégration du genre est fournie en annexe 2.

[8] La Guidance Note (note d'orientation) aborde l'intégration du genre dans le contexte de développement actuel, en fournissant des principes d'orientation généraux et des notions clés ainsi qu'en soulignant des questions afférentes à l'intégration du genre dans la programmation du développement. Elle devrait être consultée avec le présent Manuel de ressources dans le processus d'intégration du genre dans la programmation conjointe nationale.

[9] Voir ici une liste des résolutions de l'ECOSOC sur l'intégration du genre ainsi que des rapports y afférents du Secrétaire général.

# 2. L'intégration du genre dans la feuille de route du PNUAD

## 2.1 Qu'est-ce que la feuille de route du PNUAD ?

La feuille de route du PNUAD prépare le terrain pour la préparation du PNUAD et en définit les grandes lignes. L'équipe-pays des Nations Unies et l'organe de coordination gouvernemental préparent et se mettent d'accord sur une feuille de route alignée sur la planification du développement national et du Programme 2030 et énonçant les étapes et les événements marquants de la contribution de l'UNCT à l'analyse de pays et à la préparation du PNUAD. En outre, la feuille de route détermine le soutien nécessité par les bureaux régionaux et les sièges.

## 2.2 Considérations pour l'intégration du genre dans la feuille de route

L'intégration du genre est plus efficace lorsqu'elle est effectuée dès le début de la phase « feuille de route » du PNUAD. Les feuilles de route génériques comprendront un certain nombre d'actions, dont l'alignement sur les processus et les priorités nationaux, régionaux et mondiaux ainsi que sur d'autres piliers et processus de planification des Nations Unies, l'identification de la procédure analytique existante et des lacunes en la matière, les dispositions de gestion, l'implication de parties prenantes, les communications, les exigences en termes de renforcement de capacités, la gestion des risques, un budget résumé et un plan d'activité PNUAD. Chacune de ces actions nécessitera une planification préalable pour pleinement intégrer les principes de l'égalité des sexes dans le PNUAD.[10] Dans l'ensemble, le groupe thématique sur l'égalité des sexes du GNUD (GTG) et/ou les points focaux des différents groupes thématiques et de résultats devraient **filtrer tous les éléments de la feuille de route du PNUAD en utilisant une perspective de genre.**

[10] En pratique, il se peut que ce ne soit pas toujours possible – par exemple si les défenseurs de l'égalité des sexes sont invités à participer à l'élaboration du PNUAD après la formulation de la feuille de route. Bien que les bonnes pratiques veuillent que l'on intègre les questions de genre dès le départ, elles peuvent aussi être incluses à chaque nouvelle étape du processus, comme expliqué dans les sections suivantes.

**Encadré 1. Une feuille de route pour le PNUAD soucieuse de l'égalité des sexes en Papouasie-Nouvelle-Guinée**

La feuille de route développée par l'UNCT de Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le cadre du processus de planification pour le PNUAD 2018-2022 vient illustrer la façon dont les questions afférentes à l'égalité des sexes peuvent être intégrées au sein de ce document concis mais essentiel.

Dans la section d'ouverture, il est précisé que « le PNUAD a été développé suite aux consultations menées auprès des ministères, des partenaires de développement et des organisations de la société civile clés visant à assurer la cohérence et il intègre une approche fondée sur l'*égalité des sexes* et les droits de l'homme » [italiques ajoutés].

Le calendrier d'activités de la feuille de route englobe le TOR pour un consultant pour le tableau de bord en matière de genre (responsabilité du Bureau du coordinateur) ; le processus afférent au tableau de bord en matière de genre en tant que tel, dont le développent du rapport final (responsabilité du Bureau du coordinateur, de l'ONU Femmes et du groupe de travail pour l'égalité des sexes du GNUD) et la création d'un atelier du PNUAD (groupe de travail pour l'égalité des sexes).

*Source* : UNCT Papouasie-Nouvelle-Guinée (2016). « *Draft* Roadmap for the Development of the UN Development Assistance Framework in Papua New Guinea ».

Au cours de la phase « feuille de route », il est capital que les **experts et les GTG régionaux collaborent avec le coordonnateur résident et l'UNCT** afin de conseiller sur les moyens d'assurer que l'égalité des sexes sera intégrée très tôt à la planification, et d'identifier des points d'entrée appropriés. L'intégration du genre dans le PNUAD est plus qu'un simple exercice technique ; il s'agit d'un processus complexe d'un point de vue politique qui nécessite une excellente compréhension des différents intérêts en jeu et des implications du travail en faveur de l'égalité des sexes. Le leadership du coordonnateur résident est essentiel, car l'égalité des sexes est aussi bien une question politique que technique avec de nombreuses répercussions sur les politiques et services publics et avec de multiples rapports de pouvoir en jeu. Une excellente connaissance de la problématique du genre ainsi que des capacités et des ressources suffisantes sont indispensables à l'efficacité institutionnelle.

**Encadré 2. Plaider en faveur de l'égalité des sexes auprès des équipes de pays des Nations Unies et des partenaires gouvernementaux**

Le plaidoyer en faveur des questions de genre au sein des UNCT et auprès des partenaires gouvernementaux peut être confronté à une certaine résistance à tout moment du processus du PNUAD. En outre, dans certains contextes, il se peut qu'il y ait peu d'espace pour les discussions et l'engagement concernant les questions afférentes au genre, ce qui rend difficile de mobiliser des groupes spécifiques de la société. Voici quelques conseils utiles au plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes :

- Soyez prêt(e) à aborder de plus vastes aspects de la question visée ainsi que n'importe quelle question propre à l'égalité des sexes.
- Identifiez les engagements pris à l'échelle internationale et nationale par le gouvernement et les obstacles et les difficultés existants.
- Gardez des données sous la main, voire des données locales pertinentes et des rapports de recherches et études de cas.
- Comprenez le fondement de la résistance rencontrée et auprès de quels partenaires/dans quels secteurs.
- Veillez à bien comprendre la politique intérieure et extérieure, même lorsque vous vous attendez à une opposition et à un soutien à la fois. Analyser les parties prenantes pourrait vous aider.
- Collaborez avec les parties prenantes essentielles le plus tôt possible (par ex., le coordonnateur résident et membres de l'UNCT) et identifiez vos alliés aux différents niveaux, qui sont prêts à vous soutenir et à se faire entendre.
- Ayez sous la main des rapports nationaux de la CIPD, du Programme d'action de Beijing, des ODD, etc., pour faire référence aux progrès et aux défis définis pour le pays dans le cadre des discussions du PNUAD.
- Engagez un dialogue participatif avec les groupes pour inciter le groupe à discuter de la façon dont les normes, les rôles et les relations inéquitables pour les sexes influencent les résultats du développement dans leur ensemble.
- Soyez conscient(e) des différences rencontrées au sein des groupes (des groupes de femmes ou d'hommes) et tenez compte des transitions démographiques qui se produisent dans le pays.
- Visez à tisser des alliances – dans les différents groupes de résultats au sein de l'UNCT et entre les Nations Unies et les donateurs, le gouvernement et la société civile.
- Travaillez avec les cultures et les valeurs nationales comme point d'entrée : sans en compromettre les principes, insistez sur le fait que le genre n'est pas un concept étranger, insistez sur les liens avec soutien local et les efforts de plaidoyer menés par les partenaires du gouvernement, de la société civile, etc.
- Utilisez l'analyse politique pour explorer l'environnement afin d'identifier des espaces favorables à la mobilisation des groupes difficiles à atteindre. Envisagez une analyse des risques et des menaces pour ce qui est des obstacles à l'engagement sur les questions de genre.
- Établissez un lien entre l'égalité des sexes et une approche fondée sur les droits de l'homme ainsi que la fonction normative des Nations Unies.

Par exemple, il convient de **veiller à la participation d'organisations de la société civile (dont des organisations de défense des droits des femmes), d'associations nationales des femmes et d'autres parties prenantes** de sorte que les points de vue des femmes soient représentés de façon participative et que l'égalité des sexes fasse partie de la conception du PNUAD dès le départ[11]. Les défenseurs de l'égalité des sexes peuvent se réunir avec ces parties prenantes et organiser des réunions avec le coordonnateur résident et d'autres membres de l'UNCT. Afin de soutenir le principe consistant à ne laisser personne de côté, il importe également d'identifier les groupes de femmes les plus exclus ainsi que d'assurer que celles-ci peuvent s'exprimer ou être représentées dans les processus de consultation afférents à la feuille de route du PNUAD. L'implication des parties prenantes au cours des premières phases du PNUAD peut rendre le PNUAD plus sensible au genre. Cela pourrait inclure la participation des organisations de la société civile et des organisations de femmes spécialisées par exemple dans le leadership et la participation des femmes à la prévention des conflits et des crises, dans les questions environnementales et le changement climatique, ou des organisations, dans l'autonomisation économique et politique des femmes ou encore des organisations de travailleurs et d'employeurs axées sur les questions afférentes à l'emploi ou au lieu de travail ou enfin des organisations concentrant leur action sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, la violence de genre et les droits des LGBTI. Inviter les femmes à participer aux réflexions et aux discussions et faire en sorte que leurs avis et points de vue soient entendus peuvent contribuer à un traitement plus systématique des questions relatives à l'égalité des sexes dans la feuille de route du PNUAD. L'encadré 2 ci-dessus fournit également une liste de conseils pour les défenseurs des droits des femmes dans leur travail avec les UNCT et les partenaires gouvernementaux.

Au cours de la phase « feuille de route », une **évaluation des capacités existantes en rapport avec le genre** doit se faire en vue d'identifier et d'élaborer des initiatives de renforcement des capacités aussi bien du personnel de l'ONU que des partenaires. Les exemples de soutien peuvent inclure : une formation consacrée à la GEWE comme principe d'élaboration des programmes, à organiser par l'UNCT à l'aide de l'ONU Femmes ou des présidents du GTG, – en fonction du contexte national, – et d'experts locaux compétents ou comme un module dans un cadre de formation plus général portant sur les quatre principes de programmation (voir section 1) ; une formation sur la mise en œuvre de l'approche à plusieurs volets de l'intégration du genre dans l'élaboration de la CCA et du PNUAD ; une formation dédiée à l'audit participatif de l'OIT portant sur l'égalité ; une formation ad hoc intégrant l'égalité des sexes dans des domaines thématiques ; soutien des bureaux et des sièges pour l'intégration du genre ; l'accès à l'expertise en matière de genre au sein du GNUD ; le cours en ligne « L'égalité des sexes, la cohérence des nations unies et vous »; ou utilisation du nouvel outil d'évaluation des capacités en matière d'égalité des sexes (Gender Equality Capacity Assessment Tool) (voir encadré 3).

[11] Voir également GNUD (2015). Guidance Note on Human Rights for RCs and UNCTs. New York.

**Encadré 3. Utilisation de l'outil d'évaluation des capacités en matière d'égalité des sexes pour soutenir le PNUAD au Népal**

L'outil d'évaluation des capacités en matière d'égalité des sexes, développé par le Centre de formation de l'ONU Femmes et actualisé en 2016, fournit une méthodologie de questionnaires simple pour évaluer les capacités en matière d'égalité des sexes au sein des agences, des organisations et des entités. Il mesure les connaissances, les attitudes et les compétences par rapport à six Capacités clés en matière de genre, à savoir :

1. Analyse du genre et planification stratégique
2. Programmation, budgétisation et mise en œuvre sexospécifiques
3. Gestion des connaissances, communication et S&E sexospécifiques
4. Partenariats et activités de plaidoyer réels en vue de la promotion de l'égalité des sexes
5. Genre et leadership
6. Innovation et approches sexotransformatrices

En réponse aux recommandations d'un exercice afférent au Tableau de bord sur le genre Gender Scorecard) réalisé en 2014, le GTES népalais a utilisé l'Outil d'évaluation des capacités en matière d'égalité des sexes pour évaluer les capacités de ses membres et mettre en place un plan de renforcement de ces dernières dans le but général de soutenir une mise en œuvre et un suivi tenant compte du genre du PNUAD 2013-2017.

Suite à cette évaluation, plusieurs séances de formation ont été organisées en 2015-2016 par des experts clés sur des sujets tels que les cadres normatifs en matière d'égalité des sexes, l'égalité des sexes dans l'action humanitaire, la consolidation de la paix selon une approche sexospécifique, la violence sexuelle liée aux conflits, l'égalité des sexes et l'intégration de l'inclusion sociale dans la programmation, l'intégration du genre dans le PNUAD, l'égalité des sexes et les ODD, les évaluations sexospécifiques et la budgétisation sexospécifique. Ces séances consistaient à la participation des membres du GTES et d'autres groupes de coordination pertinents de l'UNCT ainsi que de collègues des Nations Unies au Népal, qui ont fait des commentaires positifs sur la pertinence et l'importance des activités pour leur travail.

*Source* : Centre de formation de l'ONU Femmes (2016). « Gender Equality Capacity Assessment Tool ». Saint-Domingue, et ONU Femmes.

D'autre **formes d'expertise en matière de genre** extérieures à l'UNCT devraient également être accessibles, si nécessaire, et notamment lorsqu'il existe une agence spécialisée en la matière afin de bénéficier des approches et des compétences liées au genre, spécifiques aux questions en cause, ainsi que pour garantir la mise en place d'une approche « Unis dans l'action ». Le GNUD[12] a établit un fichier d'experts en matière de genre de l'ONU en 2014, conformément aux recommandations formulées dans le QCPR de 2012. Tous les GNUD régionaux ont créé des groupes de travail en matière de genre et ont commencé à créer des fichiers d'experts au niveau régional. Les UNCT sont ainsi en mesure de s'appuyer sur les expertises disponibles au sein du système des Nations Unies pour intégrer le genre dans la

[12] Le groupe de travail du GNUD pour l'égalité des sexes essaie de soutenir la cohérence de l'ONU en ce qui concerne l'intégration de l'égalité des sexes et de la promotion de l'autonomisation des femmes. Outre ONU Femmes qui copréside et fournit un soutien administratif, les membres suivants qui coprésident à tour de rôle font actuellement partie du groupe de travail : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Centre international de formation de l'OIT, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Secrétariat des Nations unies, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

planification et la mise en œuvre du programme de sorte que les dimensions afférentes au genre soient systématiquement abordées dans les PNUAD, les programmes conjoints et d'autres cadres de programmation de développement dans le contexte des ODD. Dans certains pays, les GTG ont également créé des fichiers d'experts nationaux similaires en matière de genre ainsi que des répertoires de produits de connaissance sur l'égalité des sexes développés dans le pays à consulter pour intégrer le genre dans le cycle PNUAD.

Le processus d'élaboration de la feuille de route du PNUAD donne également l'occasion de définir et de planifier d'un commun accord un **Tableau de bord SWAP de l'UNCT**, qui, – par le biais d'une évaluation globale de l'efficacité des UNCT en ce qui concerne l'intégration du genre, – peut fournir des informations essentielles pour le nouveau PNUAD. Après la mise en œuvre du tableau de bord sur le genre du GNUD pendant huit ans, un ensemble d'indicateurs de performance révisé sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes vise à renforcer l'efficacité des efforts collectifs des UNCT en matière d'intégration du genre. Le nouvel outil s'aligne sur l'ONU-SWAP, dans le contexte du Programme 2030, des Objectifs de développement durable et des nouvelles directives relatives au PNUAD (voir encadré 4).

**Encadré 4. Un nouveau tableau de bord SWAP de l'UNCT visant à améliorer l'intégration du genre au niveau des pays**

Le Tableau de bord SWAP de l'UNCT constitue une évaluation standardisée globale rapide des pratiques et des performances des États membres des Nations Unies en matière d'intégration du genre. Le Tableau de bord SWAP concentre son attention sur les performances du système des Nations unies dans son ensemble plutôt que sur les réalisations d'une agence individuelle. En concentrant son attention sur les processus d'intégration du genre à l'échelle des pays, cet outil souligne l'importance croissante de la coopération et de la coordination entre les agences pour obtenir des résultats en ce qui concerne la GEWE aussi bien au niveau des pays que dans le contexte du PNUAD.

Le Tableau de bord SWAP mesure l'intégration du genre dans les processus de programmation conjointe des Nations Unies à travers sept dimensions englobant 15 indicateurs et visant à présenter un aperçu général. Ces sept dimensions sont les suivantes : planification, programmation et S&E, partenariats, leadership et culture organisationnelle, architecture et capacités en matière de genre, ressources et résultats. La méthodologie participative d'auto-évaluation interne s'appuie sur une consultation intersectorielle et une analyse collective pour évaluer l'équipe du pays pour chaque indicateur, par rapport à des normes minimales. En outre, elle aborde la question clé des contributions de l'UNCT pour atteindre des objectifs en matière de genre compatibles avec les ODD. La méthodologie se relie également à la planification des actions afin d'aborder les conclusions principales de l'exercice.

À titre d'exemple, au Vietnam, l'UNCT a piloté le Tableau de bord SWAP à la fin du cycle PNUAD 2012-2016 et lors de la finalisation du Plan stratégique unique pour 2017-2021. L'appropriation de l'égalité des sexes par l'UNCT en tant que principe directeur et domaine d'action critique a été mise en évidence dans toute l'évaluation du Tableau de bord SWAP de l'UNCT en fournissant des bases solides pour une programmation coordonnée en ce qui concerne la GEWE pour le prochain cycle de Plan unique. L'évaluation a révélé que l'UNCT du Vietnam satisfait, ou dépasse même, aux normes minimales en ce qui concerne les deux tiers des indicateurs de performance figurant dans le nouveau Tableau de bord. Le plan d'action développé sur la base des conclusions de l'évaluation aidera l'UNCT à pérenniser et à améliorer ses réalisations dans le temps, y compris par le biais de la mise en œuvre du Plan unique.

*Source :* UNCT Vietnam (2017). « UNCT SWAP-Scorecard ». Hanoï.

Enfin, un autre processus capital consiste à veiller à ce que les **évaluations, les enseignements et les études essentiels** servent à orienter la formulation de la feuille de route du PNUAD Sont notamment concernées les évaluations « liées au genre », tout comme d'autres évaluations visant à mettre en évidence les informations relatives au genre qui y

manquent. Les rapports sur la mise en œuvre de la CEDAW, de l'UPR et d'autres traités en matière de droits de l'homme en rapport à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes devraient être également étudiés, tout comme les processus de suivi des ODD et les examens nationaux relatifs au Programme d'action de Beijing, les rapports de la CIPD ou les rapports relatifs aux questions humanitaires et de sécurité tels que la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies 1325 et la DRR (par exemple, dans le Cadre Sendai). S'il est vrai que des évaluations rigoureuses portant sur le genre ne sont pas toujours disponibles, de nombreux pays procèdent à la révision des Plans stratégiques (tels que les Plans stratégiques nationaux pour le secteur de la santé), et ceux-ci peuvent accorder une attention particulière à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme. Ces évaluations sectorielles peuvent fournir des données relatives au genre utiles à la feuille de route du PNUAD. De plus, les partenaires universitaires ou les instituts de recherche réalisent souvent des études portant sur les questions de genre dans différents secteurs, qui peuvent représenter des sources d'information utiles pour le PNUAD. Il importe de consulter les évaluations des Nations Unies ainsi que celles qui sont externes à ces dernières.

### 2.3 Liste récapitulative pour l'intégration du genre dans la feuille de route

- ✓ **Collaborer** avec le coordonnateur résident et l'UNCT lors de la phase d'élaboration de la feuille de route afin de s'assurer de la prise en compte suffisante de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la feuille de route du PNUAD.

- ✓ **Identifier** les partenaires gouvernementaux, universitaires et issus de la société civile à impliquer au processus du PNUAD et s'assurer que les voix des groupes spécifiques de femmes sont entendues, en ne laissant personne de côté.

- ✓ **Veiller** à ce que ces parties prenantes soient consultées lors de l'élaboration de la feuille de route et au cours du séminaire consacré à l'établissement des priorités stratégiques ; bénéficient-elles des mêmes possibilités de contribution au processus ?

- ✓ **Mettre en place des stratégies** avec des parties prenantes choisies (au sein de la direction de l'UNCT, des GTG, des agences non résidentes, des NWM et de la communauté de donateurs) afin de discuter des priorités et des points de référence minimums pour promouvoir les GEWE dans le cadre des priorités et des engagements nationaux en matière d'égalité des sexes, y compris dans des secteurs « non traditionnels ».

- ✓ **Recenser** les engagements existants du gouvernement en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, ainsi que déterminer ce qui a été tenté par le passé, y compris les réussites et les échecs.

- ✓ **Identifier** les capacités nécessaires à l'intégration du genre dans le PNUAD (aussi bien pour les UNCT que pour leurs homologues nationaux) et s'assurer du soutien de l'UNCT ; ceci pourrait inclure le soutien à l'intégration du genre de la part des bureaux régionaux et des sièges ainsi que les fichiers d'experts sur le genre ou des cours de formation en ligne. Tous les besoins de formation en matière d'intégration du genre devraient être inclus dans la feuille de route, tout comme des outils à développer pour s'assurer que les questions d'égalité des sexes sont abordées dans le PNUAD.

- ✓ **Envisager** des moyens pour rendre viables les interventions sexospécifiques dans le processus de planification et de budgétisation du PNUAD, y compris au moyen d'exercices d'établissement des coûts.

- ✓ **Planifier** de manière efficace, par le biais de l'UNCT et du GTG, la réalisation du Tableau de bord SWAP de l'UNCT afin d'évaluer l'efficacité passée en matière d'intégration du genre, dans le but d'orienter le futur PNUAD à partir de l'étape de la feuille de route.

- ✓ **Veiller**, lors de la phase d'élaboration de la feuille de route, à ce que toutes les évaluations importantes liées au genre, les enseignements tirés et les principales études afférentes aux questions de développement orientent la formulation du PNUAD à venir.

- ✓ **Réfléchir** à la manière d'utiliser les cadres normatifs pertinents en matière d'égalité des sexes (y compris les cadres internationaux et régionaux, la CEDAW et d'autres rapports des organes conventionnels tels que les UPR, en incluant les rapports afférents aux questions humanitaires et de sécurité comme la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 1325 et les DRR comme le Cadre de Sendai) pour orienter le processus de formulation du PNUAD.

- ✓ **S'assurer** que la feuille de route du PNUAD comporte une analyse de genre approfondie sur les questions afférentes au développement durable, aux aspects humanitaires, à la réduction du risque de catastrophes, au changement climatique et à la consolidation de la paix, en tant que partie intégrante de la contribution au travail analytique sur le pays.

- ✓ **Examiner** la façon dont l'avantage comparatif de l'ONU dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est évalué.

- ✓ **Plaider** en faveur de résultats, d'indicateurs et de ressources en matière d'égalité des sexes (effets/extrants), lors de la phase d'élaboration de la feuille de route afin de compléter l'intégration du genre dans les secteurs d'activité prioritaires du PNUAD, notamment dans les résultats sexotransformateurs qui remettent en question les relations hommes-femmes.

- ✓ **S'assurer** que toute action prévue dans la feuille de route afférente aux actions de S&E du PNUAD tient bien compte des exigences en matière de ventilation par sexe et d'autres catégories, et que les activités de S&E sont sexospécifiques et sensibles au genre (voir la section 8 consacrée au suivi, aux rapports et à l'évaluation).

- ✓ **Veiller** à ce que, chaque fois que des consultants sont engagés pour contribuer à une étape du PNUAD, leurs mandats reflètent les principaux éléments de l'intégration du genre tels qu'identifiés dans ce Manuel de référence, et à ce qu'ils aient accès aux ressources pertinentes (y compris ce Manuel de référence) à titre de référence et pour les utiliser au cours de leur mission.

# 3. L'intégration du genre dans l'analyse commune de pays du PNUAD

## 3.1 Qu'est-ce que l'analyse commune de pays du PNUAD ?

La deuxième étape du PNUAD est l'analyse commune de pays (CCA), qui est nécessaire pour orienter l'étape suivante, à savoir la planification stratégique. Il s'agit d'une exigence du PNUAD, qui articule le contexte, les opportunités et les défis propres au pays. La CCA comporte : 1) **la collecte des données** et **l'étude de l'analyse existante**, 2) **l'évaluation et l'analyse,** et 3) **le recensement des travaux de l'UNCT dans le pays et sur l'avantage comparatif.** Cette analyse identifie aussi bien les réussites que les secteurs dans lesquels le pays n'a été en mesure d'atteindre ni les objectifs de développement convenus au niveau international ni les engagements normatifs, tout en repérant la meilleure manière dont les Nations Unies peuvent aider le pays à atteindre ses objectifs.

## 3.2 Considérations pour l'intégration du genre dans l'analyse commune de pays

Assurer une contribution de l'UNCT à l'analyse de pays tenant compte de la dimension du genre est critique pour le PNUAD et constitue un élément essentiel de l'intégration du genre.

Dès le départ, il importe d'**identifier les sources appropriées d'expertise en matière de genre** pour permettre l'intégration d'une perspective de genre dans l'analyse commune de pays et pour faire participer au processus les parties prenantes concernées. Les experts de l'ONU en matière de genre travaillant dans le pays ou des sources de soutien régionales émanant des Nations Unies peuvent en faire partie, outre les experts qualifiés en matière de genre employés par les organismes gouvernementaux et les organisations de défense des droits des femmes. Sur ce point, il s'avère essentiel **de faire participer systématiquement les organisations de défense des droits des femmes** pendant le processus de la CCA. En outre, le mandat de l'équipe chargée de la CCA devrait comporter une référence particulière l'utilisation des principes de programmation incluant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et au moins l'un(e) des membres de ladite équipe devrait être en mesure de diriger et de mener une analyse en matière de genre.

*Collecte de données et de ressources*

Durant la collecte des informations à évaluer, une stratégie clé consiste à **inclure des références à des documents axés sur le genre et données ventilées par sexe**, comme les études de genre nationales existantes, les rapports volontaires sur les ODD, les évaluations tenant compte de la dimension du genre, les instruments et cadres internationaux et régionaux pertinents ainsi que les cadres juridiques nationaux en rapport avec la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, tels que les rapports et observations finales de la CEDAW ainsi que les observations de la Commission d'experts de l'OIT pour l'application des conventions et des recommandations, les rapports de la CIPD et UPR, et des rapports concernant le Cadre Sendai sur les DRR et les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies 1325 et 1820. Les rapports émanant des Tableaux de bord SWAP des différents UNCT, les évaluations des capacités en matière de genre ou les audits participatifs portant sur l'égalité des sexes (voir encadré 5) devraient également être consultés.

**Encadré 5. Audit participatif portant sur l'égalité des sexes de l'OIT (PGA)**

L'audit participatif de l'OIT portant sur l'égalité des sexes est un outil et processus capital fondé sur une méthodologie participative pour promouvoir la formation organisationnelle au niveau individuel, des unités de travail et organisationnel sur les modalités pratiques et effectives de l'intégration du genre pour faire avancer l'égalité des sexes. Il convient donc bien aux processus communs de planification tels que le PNUAD ; les directives concernant la CCA/le PNUAD font de l'audit participatif portant sur l'égalité des sexes un instrument essentiel de l'intégration du genre au niveau opérationnel. La méthodologie de cet audit comporte des examens documentaires, des entretiens ciblés et des ateliers participatifs.

Il existe deux points d'entrée principaux pour appliquer l'audit participatif portant sur l'égalité des sexes au PNUAD : au cours de l'analyse pays (p. ex. comme une contribution à la discussion de l'UNCT sur les avantages comparatifs) et puis au cours de l'examen à mi-parcours. Par exemple, en 2004-2005, l'OIT a accepté de prendre les commandes d'un audit participatif portant sur l'égalité des sexes à l'échelle du système des Nations Unies au Zimbabwe, lorsqu'une évaluation avait conclu que l'égalité des sexes était le domaine de performance dans lequel les agences étaient le moins performantes. Cet effort coordonné a résulté à une réponse renforcée de l'ONU en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre de la révision du PNUAD et le groupe de travail sur le genre a été promu en groupe thématique pour l'égalité des sexes au sein du PNUAD.

*Source* : OIT (2011). « ILO Participatory Gender Audit: Relevance and use for the United Nations and its agencies ». Geneva.

Les informations recueillies doivent rendre explicites les différences entre les femmes et les hommes ; c'est ainsi que des données **ventilées par sexe, âge, groupe ethnique, statut socioéconomique** et autres diversités pertinentes doivent être identifiées, afin de pouvoir analyser les données à l'aide des outils d'analyse des disparités entre les sexes (voir ci-dessous, pour les outils d'analyse en matière de genre) (voir également la section 8 pour les types d'indicateurs sexospécifiques). Ceci est souligné au sein du Tableau de bord SWAP de l'UNCT, qui exige que la CCA comporte l'utilisation systématique des données sexospécifiques ventilées par sexe, âge et autres diversités pertinentes.

Il est souvent difficile de trouver des données ventilées par sexe et des données sexospécifiques fiables. L'**absence de données ventilées par sexe dans des secteurs spécifiques doit aussi être notée** en tant que difficulté. En 2013, afin de faire face de manière positive à ce manque de données ventilées par sexe et d'indicateurs sexospécifiques, la Commission de statistique des Nations Unies a convenu d'un ensemble minimal de 52 indicateurs de l'égalité des sexes mis au point par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe (voir le tableau 5 à la section 8). Ces indicateurs sont complétés par un ensemble de neuf indicateurs de base servant à mesurer la violence contre les femmes (voir l'encadré 19 à la section 8). À la lumière du Programme 2030 et des ODD, une proposition d'un ensemble plus récent de 48 **indicateurs pour le suivi de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le cadre des ODD** a été développée (voir section 8 et annexe 5). Tous ces ensembles d'indicateurs constituent des références de base essentielles pour l'élaboration d'un PNUAD et devraient être utilisés chaque fois que cela s'avérera possible, les principales agences des Nations Unies s'étant vues confier la responsabilité d'aider les États membres à développer la méthodologie et à collecter les données, en leur qualité d'agences dépositaires pour les ODD. L'encadré 6 fournit des exemples de deux CCA qui ont intégré avec succès des données ventilées par sexe lors de l'ensemble du processus.

**Encadré 6. Données ventilées par le sexe dans les CCA en Amérique Latine et dans la région des Caraïbes**

La CCA de l'Uruguay comporte une analyse de genre approfondie qui présente des données ventilées par le sexe pour chacun des thèmes étudiés (participation politique et gouvernance, développement économique et réduction de la pauvreté, éducation, accès aux services sociaux et à la sécurité sociale, accès aux TIC, violence de genre et protection des droits de l'homme, y compris les droits des femmes).

La CCA du Pérou analyse la situation de chacun des Objectifs de développement durable dans le pays, y compris l'ODD 5, et comporte une analyse de genre et l'utilisation systématique des données ventilées par le sexe.

*Source* : Naciones Unidas Uruguay (2015). Análisis Común de País 2015, et Sistema de Naciones Unidas en el Perú. 2015. Perú: Documento de Análisis Común de País.

*Analyse des disparités entre les sexes*

Une fois que des données adéquates (à la fois qualitatives et quantitatives – voir section 8) ont été recueillies, il est nécessaire d'examiner attentivement les **questions afférentes à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes** dans différents secteurs et sur différents thèmes, en établissant un lien entre ces questions et les dispositions normatives et les obligations légales particulières des États et **en identifiant les intersections entre les modèles de discrimination et d'inégalité ainsi que les femmes, les filles et les autres groupes qui ont été laissés de côté.** L'évaluation des politiques et des programmes doit se faire dans le cadre de l'analyse des disparités entre les sexes au cours de cette phase afin d'identifier les domaines susceptibles de nécessiter un soutien dans le cadre du PNUAD. Le Tableau de bord SWAP de l'UNCT exige que les CCA comportent une analyse transversale des disparités entre les sexes, en incluant l'identification des causes sous-jacentes des inégalités et de la discrimination basées sur le genre, conformément aux priorités des ODD, dont l'ODD 5 et d'autres ODD. Pour dépasser les normes minimales, ils doivent inclure une analyse ciblée des groupes sexospécifiques exclus ou marginalisés.

Intégrer le genre dans la CCA signifie comprendre la dynamique des rapports de pouvoir entre hommes et femmes, leur accès aux ressources et le contrôle qu'ils exercent sur celles-ci, leurs activités, et les contraintes respectives auxquelles ils sont confrontés, afin d'obtenir ensuite des résultats qui **remettent en cause et transforment** ces rapports de pouvoir. Une analyse des disparités entre les sexes porte sur les raisons de la répartition actuelle des tâches et leurs effets sur la répartition des primes, avantages et incitants. De plus, l'analyse des disparités entre les sexes fournit des informations qui montrent que le genre et ses relations avec l'appartenance ethnique, la culture, la classe sociale, l'âge, la sexualité, l'identité sexuelle, le handicap et/ou tout autre statut sont importants pour comprendre les différents modèles de participation, les comportements et les activités des hommes et des femmes au sein des structures économiques, sociales, politiques et juridiques. L'analyse des disparités entre les sexes implique l'étude des facteurs qui favorisent et qui limitent l'égalité entre les sexes ainsi que l'étude des conséquences potentielles (aussi bien positives que négatives) de certaines interventions de développement sur les rôles actuellement assignés à chacun des sexes et pour les intérêts stratégiques liés au genre, outre les dimensions humanitaires et afférentes à la consolidation de la paix, les risques de catastrophes multiples et le changement climatique ainsi que les considérations de genre associées en réponse aux systèmes de résilience (voir le glossaire à l'annexe 1). Lorsque les questions de genre prioritaires ont été identifiées, une analyse plus approfondie des causes premières des inégalités entre les sexes peut faire ressortir des solutions potentielles à mettre en œuvre au niveau des politiques et des programmes, comme illustré à l'encadré 7. En outre, une analyse

financière visant à identifier le paysage financier est menée lors du processus de la CCA et une analyse des disparités entre les sexes devrait y être intégrée (voir section 6 pour en savoir plus sur le genre et le financement).

**Encadré 7. Analyse sexospécifique dans la CCA relative au Cap Vert**

La CCA du Cap Vert, organisée autour des 5 « P » (Partenariat, Peuples, Planète, Prospérité, Paix) du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, analyse en profondeur, dans sa rubrique « Prospérité », les dimensions de genre de la faible participation des femmes à la population active ainsi que les conditions de travail différentes. Elle évoque, en particulier, les stéréotypes de genre qui confinent les femmes aux rôles de soignantes et au travail non rémunéré, en restreignant leurs voix, leurs actions et leurs opportunités en termes de développement des capacités. L'analyse met en évidence la façon dont la fermeture de l'écart pour ce qui est de la participation à la main-d'œuvre, par le biais d'une série de politiques ad hoc ainsi que par la réalisation des droits des femmes, pourrait avoir un impact sur la croissance et la réduction de la pauvreté.

Les facteurs clés pour atteindre un tel résultat ont été les suivants : (i) la connaissance approfondie de le contexte du Cap Vert, et notamment de la situation des femmes dans l'économie, par le consultant international ayant participé à l'élaboration de la CCA, ; (ii) la disponibilité de données et d'une analyse en matière de genre et (iii) la sensibilité à l'égard des questions de genre de la CCA du Programme 2030 et des directives du PNUAD. Lors du processus d'élaboration de la CCA, l'ONU Femmes : (a) a fourni des données, des analyses et des contributions au consultant international concernant l'ensemble des 5 « P » du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, autour desquels s'articule la CCA, et (b) a co-animé des ateliers, pour lesquels des notes d'information additionnelles en matière de genre pour chacun des « P » ont été mises à disposition.

*Source* : ONU Femmes Cap Vert.

Il existe divers modèles et **cadres d'analyse des disparités entre les sexes**[13]. Il est capital de garder à l'esprit qu'aucun cadre ne fournit à lui seul un moyen approprié de résoudre tous les problèmes de développement et que chaque modèle reflète un ensemble d'hypothèses sur ce que signifie le genre et sur ses liens avec les objectifs de développement. Il est utile de se focaliser sur les cadres les plus alignés sur le système des Nations Unies en termes d'approche de la théorie du changement et de la gestion fondée sur les résultats ; ces cadres s'intéresseront aux causes premières, immédiates et sous-jacentes des inégalités et identifieront les problèmes sexospécifiques ainsi que les problèmes intégrés dans d'autres secteurs afin d'adhérer à l'approche à plusieurs volets de l'intégration du genre.

*L'inventaire des travaux de l'UNCT et la détermination de leur avantage comparatif*

Dans le cadre de la CCA, les UNCT identifient également les avantages comparatifs du système des Nations Unies en vue de soutenir les grandes priorités de développement identifiées lors de l'analyse à l'échelle de pays. L'avantage comparatif spécifique des Nations Unies quant à leur travail sur l'égalité des sexes et sur l'autonomisation des femmes devra également être identifié. Cela doit se faire en consultation avec les partenaires et sur la base du travail d'autres partenaires du développement. L'encadré 8 ci-dessous donne un aperçu des points communs de l'avantage comparatif du système des Nations Unies en ce qui concerne l'égalité des sexes.

[13] Voir l'annexe II et le tableau 1 (page 17) de la version 2014 de ce guide du GNUD.

**Encadré 8. Secteurs d'activité potentiels de l'avantage comparatif du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes**

• L'appui au gouvernement pour des questions multi-sectorielles telles que l'égalité des sexes qui nécessitent une approche intersectorielle et interministérielle.

• Un rôle de coordination et de rassemblement par la réunion de tous les partenaires et parties prenantes qui contribuent à l'égalité des sexes dans le pays.

• Le soutien aux mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

• La promotion et le soutien du dialogue sur les questions potentiellement sensibles.

• Un rôle de pont/intermédiaire qui facilite le dialogue entre le gouvernement et les organisations de défense des droits des femmes.

• Un plaidoyer en faveur des femmes les plus désavantagées et les plus marginalisées, – celles que l'on n'entend pas.

• La promotion des environnements favorables au financement des questions afférentes à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

• La mise à disposition d'une expertise technique et l'échange de connaissances sur le fondement des dispositions normatives internationales, des meilleures pratiques internationales et des approches innovantes.

• Le soutien et le suivi de l'intégration des règles et normes internationales dans les cadres législatifs et politiques nationaux.

• La recherche de l'assurance que la prise de décisions se fonde sur des données factuelles, qu'elle respecte les règles et normes internationales et qu'elle profite à la fois aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons.

• Le renforcement des données sensibles au genre et des données ventilées par le sexe, l'âge et d'autres diversités.

• Le soutien au leadership des femmes et à la participation pleine et égale des femmes dans la prise de décisions.

### 3.3 Liste récapitulative pour l'intégration du genre dans l'analyse commune de pays

- ✓ **Identifier** les sources d'expertise par le biais du GTG ou d'une structure similaire pour intégrer une perspective de genre dans la CCA et pour faire participer au processus les parties prenantes concernées.
- ✓ **Faire participer systématiquement** les organisations de défense des droits des femmes au processus CCA, notamment celles qui représentent « les personnes les plus susceptibles d'être laissées de côté ».
- ✓ **Plaider pour** que la CCA comporte une section particulière sur le genre et pour que le genre soit intégré dans l'ensemble des autres domaines thématiques, dont le travail humanitaire et la consolidation de la paix.

- ✓ **Utiliser** des outils appropriés pour recenser les actions de l'UNCT et déterminer son avantage comparatif pour les questions de genre dans le cadre de la CCA, comme l'audit participatif portant sur l'égalité des sexes, en veillant à l'adhésion de l'UNCT. Lors de ces évaluations :

  → *Les considérer comme une occasion d'établir des priorités pour les réponses et les interventions.*

  → *Faire participer d'autres groupes essentiels, par ex. les groupes de résultats du PNUAD, le groupe S&E inter-institutions, et d'autres mécanismes de coordination existants pertinents.*

  → *Faire appel à une équipe interdisciplinaire, et non seulement à des points focaux chargés des questions d'égalité des sexes.*

  → *Établir un lien entre l'évaluation et les incitants existants qui découlent éventuellement de la mise en œuvre d'une réponse de la direction aux résultats de l'évaluation des performances.*

  → *Veiller à ce que l'évaluation ait lieu dans le contexte du programme général des Nations Unies.*

- ✓ **Inclure** des références aux études existantes en matière de genre, aux rapports sur les ODD, aux évaluations relatives au genre, aux tableaux de bord/audits concernant la parité des sexes, aux cadres juridiques nationaux et régionaux en rapport avec l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, aux rapports afférents à tous les processus normatifs internationaux pertinents, y compris les organes des traités internationaux en matière de droits de l'homme.

- ✓ **Identifier** les données ventilées par sexe, âge et autres diversités et veiller à leur analyse correcte et sensible au genre.

- ✓ **Examiner** les problèmes liés à l'égalité entre les sexes dans différents secteurs et dans la continuité des thèmes humanitaires et de développement, en établissant un lien avec les dispositions normatives spécifiques.

- ✓ **Identifier** les formes de discrimination et d'inégalités, y compris au sein des différents groupes d'hommes et de femmes, en mettant l'accent sur les personnes laissées de côté et analyser les causes premières/sous-jacentes des inégalités entre les sexes.

- ✓ **Évaluer** les lacunes en matière de capacités des principaux acteurs, sujets d'obligations et détenteurs de droits.

- ✓ **Poser** des questions utiles :

  → *Les femmes et les hommes, les filles et les garçons connaissent-ils des problèmes de développement différents et quel est l'effet de ceux-ci sur l'exercice de leurs droits fondamentaux* ?

  → *Dans quelle mesure l'analyse pays fournit-elle une analyse des manières dont sont reproduites les inégalités entre les sexes ?*

*→ De quelle façon les différentes formes d'inégalité, de marginalisation et de vulnérabilité sont-elles interconnectées ? Quels groupes de femmes présentent plus de risques d'être laissés de côté ?*

*→ Les groupes les plus vulnérables ont-ils été consultés au sujet des défis actuels ? La question de la violence contre les femmes a-t-elle été prise en compte ? Les rapports parallèles des ONG ont-ils été consultés en plus des rapports officiels ?*

*→ Quels sont les engagements spécifiques en rapport avec ce problème dans les objectifs internationaux, les obligations découlant des traités et les lois nationales qui y sont liées ?*

*→ Parmi les problèmes de développement retenus, les questions relatives à l'égalité des sexes sont-elles traitées de façon distincte ou sont-elles intégrées de manière sensée ?*

# 4. L'intégration du genre dans la Vision 2030 des Nations Unies

## 4.1 Qu'est-ce que la Vision 2030 des Nations Unies ?

Les nouvelles directives du PNUAD recommandent vivement la réalisation d'un exercice de définition de la vision sur le long terme ; la **Vision 2030 des Nations Unies** fournit une vue stratégique à plus long terme, jusqu'à l'achèvement du Programme 2030. L'exercice de définition de la vision doit être mené en parallèle avec la CCA et s'appuie sur les éléments factuels découlant de cette dernière. Le document afférent à la Vision 2030 résume les résultats de l'exercice de définition de la vision, en reflétant une vision partagée des défis et des objectifs en matière de développement durable auxquels le pays se trouve confronté ainsi que des actions prioritaires à plus long terme, en permettant aux résultats successifs du PNUAD de se s'appuyer les uns sur les autres pour contribuer à la réalisation du Programme 2030 et des ODD.

## 4.2 Considérations pour l'intégration du genre dans la Vision 2030 des Nations Unies

L'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la Vision 2030 des Nations Unies doit commencer, une fois de plus, par **la participation au processus de définition de la vision des personnes qui possèdent une expertise en matière de genre.** Il s'agit notamment des experts présents dans le pays concerné au sein du système des Nations Unies (des spécialistes des questions de genre aux membres du GTG, etc.) et des spécialistes nationaux du genre gouvernementaux et issus de la société civile. Il convient également de s'appuyer sur les expertises régionales en la matière.

Les **analyses des questions de genre menées dans le cadre de la CCA devraient être utilisées pour orienter les analyses des tendances et les prévisions en vue de la Vision 2030 des Nations Unies**. Par exemple, pour les résultats anticipés à plus long terme, il faudrait accorder la priorité à ceux qui sont nécessaires pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris les résultats transformationnels en termes de genre qui remettent en cause les normes et les structures établies, dans le cadre du Programme 2030, et les risques perçus à moyen-terme devraient englober les risques fondés sur les écarts de genre existants, les vulnérabilités et les inégalités associées au genre étant considérées comme des problèmes susceptibles d'affecter, potentiellement, le contexte opérationnel. L'exercice de définition d'une vision devrait aussi tenir compte des implications des différentes trajectoires de développement et des évènements inattendus ainsi que de leur impact différentiel sur les femmes et les filles, d'une part, et sur les hommes et les garçons, d'autre part.

Une série de méthodologies sont disponibles pour soutenir le processus de définition d'une vision[14]. Bien qu'aucune d'entre elles ne soit expressément axée sur le genre, les questions afférentes à l'égalité entre les sexes peuvent être intégrées dans ces processus. Par exemple, **l'analyse du scénario** constitue un moyen de structurer la réflexion concernant l'avenir, en développant une description d'une situation future possible ainsi que la voie et les hypothèses menant à cette dernière. Le modèle de planification des objectifs de développement durable intégrés, mis au point par le Millennium Institute, inclut des données ventilées par le sexe et l'âge dans sa génération de scénarios de développement propres aux pays afin d'illustrer les

[14] Voir le document intitulé Companion Guidance on the UN Vision 2030.

implications des politiques sur le parcours d'un pays vers chaque ODD. Les **processus prospectifs** sont utilisés pour générer une série de futurs plausibles et d'options stratégiques possibles dans le cadre desdits futurs, avec une compréhension des défis et des risques stratégiques. Ils peuvent être appliqués aux trajectoires futures en matière d'égalité des sexes. Les exercices prospectifs peuvent donc contribuer à la hiérarchisation des questions afférentes à l'égalité entre les sexes aux fins de leur inclusion dans le PNUAD[15]. L'encadré 9 propose l'exemple d'un outil prospectif utilisé pour le développement du Cadre de partenariat des Nations Unies de la République démocratique populaire lao.

**Encadré 9. Utiliser FutureScaper pour prévoir les résultats en matière d'égalité des sexes en RPD lao**

En 2015, l'UNCT de la RDP lao a lancé un projet en utilisant FutureScaper, une plateforme d'intelligence collective basée sur un nuage qui aide les organisations à externaliser des échanges stratégiques participatifs afin de générer des perceptions alternatives sur les principaux problèmes de développement actuels de la RDP lao, leurs causes, leurs effets et les priorités pour le futur Cadre de partenariat des Nations Unies (CPNU) 2017-2021 de cette dernière. L'externalisation participative a eu recours à trois phases de consultations : – i) les problèmes de développement et leurs causes ; ii) les effets ; iii) la hiérarchisation et les scénarios – par le biais de brefs sondages sur la plateforme en ligne innovante FutureScaper.

L'analyse de causalité du logiciel a identifié la perception commune des défis actuels en matière de développement, dont ceux afférents à l'égalité des sexes ainsi que leurs liens d'interdépendance et de causalité. Par exemple, le « graphique 4 » ci-dessous montre la façon dont les répondants perçoivent que l'intensification de la compétition politique débouchera sur l'autonomisation des femmes et sur une plus grande égalité entre les sexes et que l'amélioration de la planification familiale contribuera à lutter contre le taux élevé de mortalité maternelle.

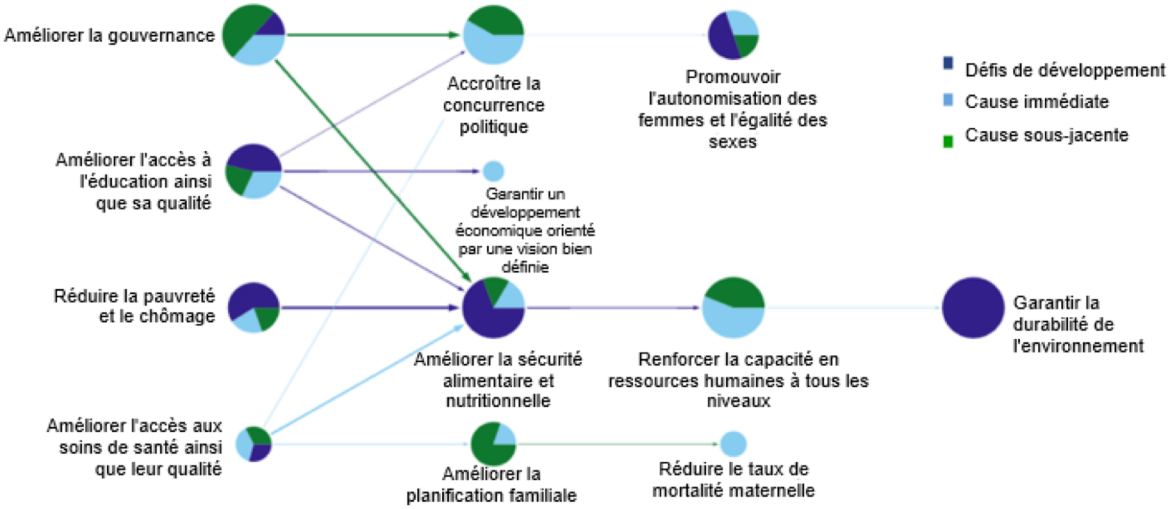


*Figure 4. Quatre principaux scénarios (catégorie partenaires et public en général, à l'exception*

*Source* : FutureScaper (2015). Analysis of the UN Survey Phase 1: Development Issues and Causes.

Les processus de la Vision 2030 des Nations Unies tiennent compte de la réalisation et de la documentation des engagements à long terme ainsi que des conventions et des traités

[15] Pour en savoir plus sur les processus prospectifs aux fins du PNUAD, voir GNUD (2016). « Applying Foresight and Alternative Futures to the United Nations Development Assistance Framework ». New York.

internationaux et régionaux ratifiés par le pays. Ceci implique la **prise en considération des conventions et des traités afférents aux questions de genre**, comme la CEDAW, les Normes internationales du travail et d'autres conventions des Nations Unies relatives à l'égalité des sexes, l'Examen périodique universel, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et les engagements du Sommet humanitaire mondial ainsi que les Plans d'action nationaux sur les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies 1325 et 1820.

Une liste des questions générales incorporant les questions et processus susvisés pour orienter l'intégration du genre dans l'exercice Vision 2030 des Nations Unies est fournie à l'encadré 10. Ces processus pourraient également être appliqués à une Vision 2030 autonome pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes via une approche à volets multiples de l'intégration du genre, sous la coordination du GTG.

**Encadré 10. Questions pour intégrer le genre dans la Vision 2030**

- Est-ce que les partenaires nationaux des NWM et des OSC des femmes participent, en leur qualité de parties prenantes, au processus d'analyse à plus long terme et de définition des priorités ? Est-ce que leurs points de vue sont reflétés dans le document ?
- Est-ce que l'UNCT s'est appuyé sur les capacités et les expertises en matière de genre des sources régionales, telles que les Groupes thématiques pour l'égalité des sexes, les conseillers en matière de genre et les spécialistes de la coordination en matière de genre des bureaux et des agences régionaux spécialisés ?
- Les analyses des questions de genre menées dans le cadre de la CCA sont-elles utilisées pour orienter les analyses des tendances de la Vision 2030 ?
- Est-ce que la Vision 2030 reflète les cibles des ODD en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles ?
- Est-ce que la Vision 2030 reflète les principes de programmation de base du PNUAD en matière de droits de l'homme, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ?
- Est-ce que l'exercice de définition d'une vision a tenu compte des implications des différentes trajectoires de développement et des évènements inattendus ainsi que de leur impact différentiel sur les femmes et les filles, d'une part, et sur les hommes et les garçons, d'autre part ?
- Est-ce que la Vision 2030 identifie les principaux obstacles concernant les inégalités des sexes ?
- Est-ce qu'elle tient compte des vulnérabilités et des inégalités liées au genre en tant que problèmes susceptibles d'affecter le contexte opérationnel ?
- Est-ce que la valeur ajoutée de l'UNCT en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles a été intégrée au sein de la vision envisagée ?
- Est-ce que les résultats anticipés à plus long terme incluent la hiérarchisation des résultats nécessaires pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris les

### 4.3 Liste récapitulative pour l'intégration du genre dans la Vision 2030 des Nations Unies

- ✓ **Faire participer** les partenaires nationaux gouvernementaux et issus des OSC spécialisés dans les questions de genre à l'élaboration de la Vision 2030 des Nations Unies.

- ✓ **S'appuyer** sur les expertises régionales en matière de genre pour soutenir le processus Nations Unies 2030.

- ✓ **Veiller** à ce que la Vision 2030 contribue à une mise en œuvre sensible aux questions de genre des ODD sur le plan national, y compris l'ODD 5 et les dimensions de genre pertinentes des autres ODD, et à ce qu'elle reflète les principes de programmation du PNUAD concernant l'égalité des sexes.

- ✓ **S'assurer** que les analyses des questions de genre menées dans le cadre de la CCA ont été utilisées pour orienter les analyses des tendances et les prévisions de la Vision 2030 des Nations Unies :

  → *Est-ce que les résultats anticipés à plus long terme incluent la hiérarchisation des résultats nécessaires pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris les résultats transformationnels en termes de genre qui remettent en cause les normes et les structures en la matière ?*

  → *Est-ce que les risques à moyen terme perçus incluent les risques fondés sur les écarts de genre ? Est-ce que les vulnérabilités et les inégalités liées au genre sont considérées en tant que problèmes pouvant affecter potentiellement le contexte opérationnel ?*

  → *Est-ce que les implications des différentes trajectoires de développement et des évènements inattendus ainsi que leur impact différentiel sur les femmes et les filles, d'une part, et sur les hommes et les garçons, d'autre part sont dûment considérés ?*

- ✓ **Évaluer** les obstacles associés aux inégalités de genre et si les résultats prioritaires à plus long terme englobent les questions afférentes à l'égalité des sexes d'une façon intersectorielle.

- ✓ **Intégrer** une analyse de genre dans toute méthodologie de définition d'une vision utilisée par l'UNCT telle que l'analyse de scénarios ou les processus prospectifs.

- ✓ **Veiller** à ce que le respect et la documentation des conventions et des traités afférents aux questions de genre soient pris en considération dans le cadre de la Vision 2030 des Nations Unies.

- ✓ **Développer** un exercice de définition d'une vision en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes afin de soutenir l'approche à volets multiples de l'intégration du genre.

# 5. L'intégration du genre dans l'élaboration d'un PNUAD

## 5.1 Qu'est-ce que l'élaboration d'un PNUAD

L'élaboration du PNUAD constitue la phase suivante essentielle du processus du PNUAD. Elle se fonde sur l'analyse pays et sur la Vision 2030 des Nations Unies pour décider des résultats à atteindre en fonction des priorités nationales et détermine les moyens pour y arriver. Ceci implique : 1) **l'identification des priorités et des effets stratégiques** par le biais d'un exercice d'établissement des priorités stratégiques ; 2) **l'élaboration d'une théorie globale du changement**, et enfin, 3) **la formulation de la matrice des résultats du PNUAD**.

## 5.2 Considérations pour l'intégration du genre dans l'élaboration d'un PNUAD

*Développement d'une théorie du changement sensible au genre*

La programmation GNUD 2017 pour les UNCT introduit l'exigence de fonder le PNUAD sur une **théorie du changement** (TdC) clairement articulée et fondée sur les faits, qui décrit tout ce qui doit avoir lieu pour que le changement en termes de développement intervienne. La théorie du changement montre la façon dont l'on pense que les priorités stratégiques du PNUAD soutiendront la réalisation des priorités nationales et des ODD, sur la base de l'avantage comparatif des Nations Unies et de la hiérarchisation des problèmes ayant des conséquences directes sur les vies des femmes et des filles, ainsi que sur celles des groupes les plus marginalisés du pays. Elle illustre la manière dont tous les résultats soutiennent la réalisation des priorités choisies et explique le lien de causalité entre les différents types et niveaux de résultats, en énonçant explicitement aussi bien les risques que les postulats qui définissent ledit lien.[16]

Pour aborder les normes minimales du Tableau de bord SWAP de l'UNCT, **la TdC à l'appui du PNUAD doit faire preuve de sensibilité par rapport aux questions de genre**, en se fondant sur une analyse de genre qui rend explicites les différences et les inégalités entre les sexes. La mise en place d'une théorie du changement peut impliquer les étapes suivantes :

- Les parties prenantes du processus devraient englober des représentants des mécanismes nationaux intervenant en matière de questions de genre ainsi que des OSC des femmes.

- Les données ventilées par sexe collectées pour la CCA devraient être mises à disposition dans le cadre de l'élaboration de la TdC.

- Veiller à ce que les **problèmes de haut niveau et les changements ciblent les femmes et les filles**, notamment celles qui sont identifiées comme ayant été laissées de côté, en se fondant sur les priorités en matière d'égalité des sexes développées dans le cadre de la Vision 2030 des Nations Unies et étayées par les priorités en matière de genre des ODD.

- Appliquer une analyse de genre (par exemple, celle de la CCA) pour l'identification de ce qui est nécessaire pour que le changement en termes de développement souhaité se matérialise (par exemple, l'ouverture d'une institution d'aide juridique ne signifie pas forcément que davantage de femmes accéderont aux services de la justice, à moins que les questions afférentes aux sensibilités culturelles, les réformes juridiques nécessaires et les contraintes en matière de garde d'enfants soient également

[16] Voir GNUD (2017). Theory of Change: UNDAF Companion Guidance. New York, ainsi que GNUD (2017). UNDAF Guidance.

abordées). Ceci inclut l'**examen des aspects des solutions envisagées les plus importants pour favoriser l'égalité des sexes** et avantager les plus vulnérables : en veillant à ce que la TdC s'attaque aux causes sous-jacentes de l'inégalité et de la discrimination ; et énonce explicitement des solutions qui ciblent les besoins des femmes et des filles et assure que celles-ci bénéficient également du changement envisagé.

- Veiller à ce que l'égalité des sexes et les besoins, rôles et impacts différentiels entre les femmes et les hommes soient pris en compte pour le développement des **postulats** sous-jacents à la TdC, ainsi que dans le cadre de l'**analyse des risques**.

**Encadré 11. Théorie du changement pour le PNUAD du Costa Rica**

- ✓ Si le pays parvient à former et à développer un consensus et un contrat social concernant des questions complexes,
- ✓ s'il parvient à adopter un modèle de gouvernance garantissant un fonctionnement effectif et efficient des institutions publiques pour l'ensemble de la population, en mettant l'accent sur le genre et les droits de l'homme,
- ✓ et s'il parvient à atteindre des niveaux élevés de participation citoyenne pour assurer la pleine implication de toute la population, notamment des groupes de population les plus exclus et vulnérables,
- ✓ il sera alors en mesure de consolider sa transition vers un modèle de développement multidimensionnel durable, résilient, ancré dans l'égalité, inclusif, productif et compétitif, garantissant l'égalité des chances et le plein exercice des droits de l'homme, sans quelque forme d'exclusion ou de discrimination que ce soit.

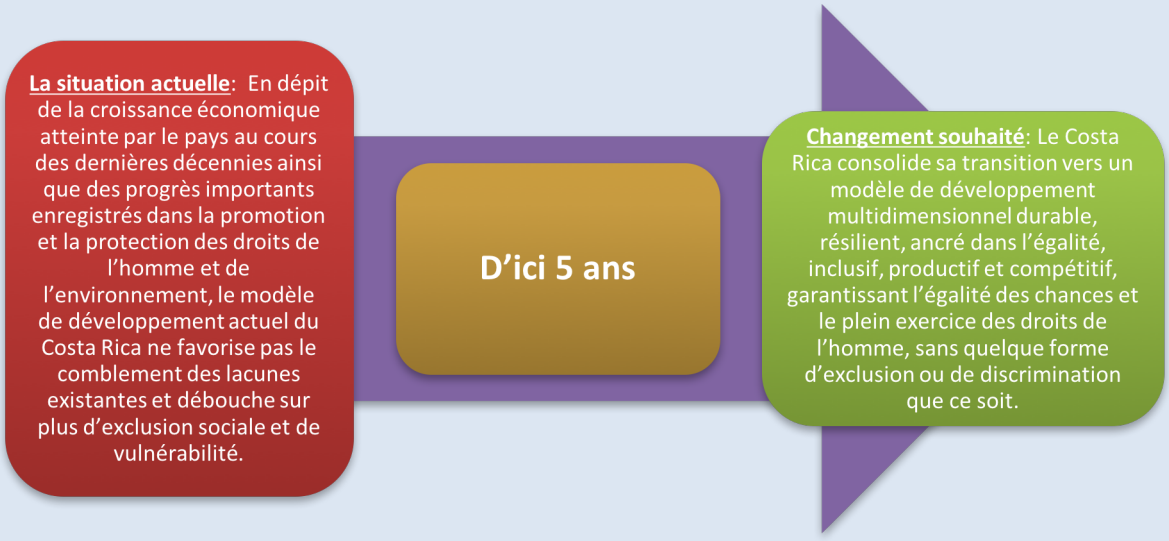


*Source* : Traduit à partir du PNUAD du Costa Rica

*Identifier des priorités et les résultats sensibles aux questions de genre*

Les priorités stratégiques du PNUAD se fondent principalement sur la CCA et la Vision 2030 des Nations Unies, – ce qui met en évidence l'importance d'une intégration intégrale du genre dans ces deux documents, dont l'articulation des priorités en matière d'égalité des sexes alignées sur les ODD (incluant, à titre non limitatif, l'ODD 5).

**Identifier les résultats sensibles aux questions de genre** signifie représenter les changements dans les capacités institutionnelles et comportementales afin de favoriser les conditions de développement qui interviennent entre l'achèvement des réalisations et la

satisfaction des objectifs. Pour aborder les **normes minimales du Tableau de bord SWAP de l'UNCT**, les résultats du PNUAD doivent inclure une certaine formulation sur la façon dont l'égalité des sexes sera promue conformément à la théorie du changement du PNUAD et aux priorités des ODD, dont l'ODD 5.

Pour respecter les normes minimales du Tableau de bord SWAP de l'UNCT, le PNUAD doit présenter un résultat axé sur le genre abordant un domaine d'inégalité entre les sexes ; *sinon* le genre doit être clairement et visiblement mis en évidence dans *tous* les domaines de résultats. L'omission de la formulation de l'égalité des sexes même dans un seul domaine de résultats fait obstacle à la satisfaction des normes minimales, sauf si le PNUAD présente un résultat spécifique en matière de genre. Ici, il conviendrait de consentir des efforts pour intégrer le genre, non seulement dans les résultats sectoriels familiers, tels que la santé maternelle et l'éducation, mais aussi dans les résultats du PNUAD relatifs à des domaines tels que le changement climatique, les politiques économiques, la paix et la sécurité. Les PNUAD qui incluent un résultat axé sur le genre ainsi qu'une intégration exhaustive dans le reste des domaines de résultats devraient dépasser les normes minimales. Une déclaration de résultat axée sur le genre devrait préciser le changement comportemental attendu ou l'amélioration pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Il est par conséquent indispensable d'**examiner tous les domaines prioritaires du PNUAD selon une perspective sexospécifique**, afin de déterminer les incidences des interventions proposées sur les femmes, les hommes, les garçons et les filles. Cet examen pourrait être réalisé par le GTG ou par l'intermédiaire des points focaux des différents groupes thématiques ou de résultats.

L'encadré 12 présente un exemple des efforts consentis par un GTG dans l'optique d'intégrer la dimension de l'égalité entre des sexes dans un PNUAD.

**Encadré 12. Intégration du genre dans le contexte « Unis dans l'action » : le cas de la Tanzanie**

Le genre est une dimension à part entière de l'initiative « Unis dans l'action » en Tanzanie. Le groupe interinstitutions sur l'égalité des sexes contribue au document 2011-2016 « Renforcer l'intégration du genre et de l'autonomisation des femmes dans l'exécution des programmes et les campagnes de plaidoyer par l'UNCT » du Plan des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Ce groupe se consacre à la collaboration et à la coordination interinstitutions à haut niveau et met un accent particulier sur trois extrants : 1) soutenir l'intégration du genre tout au long du PNUAD ; 2) renforcer les capacités de coordination de l'UNCT en matière de genre ; et 3) élaborer une stratégie de plaidoyer interinstitutions pour l'égalité des sexes. L'intégration du genre se fait en soutenant les stratégies, les lois et les politiques de développement nationales ; par l'inclusion des différents besoins des hommes et des femmes dans les analyses et allocations budgétaires ; des interventions anti-VIH/sida sensibles au genre ; la mise en œuvre de l'initiative tanzanienne « Le genre dans l'enseignement » ; et l'autonomisation des réfugiés, hommes et femmes.

Les actions du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes ont beaucoup gagné en visibilité grâce à la modalité Unis dans l'action. C'est ainsi que les organismes des Nations Unies ont accordé au genre une meilleure place sur leur liste de priorités et qu'ils lui ont affecté davantage de ressources, en consolidant les contributions du système des Nations Unies à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le contexte du PNUAD, non seulement en tant que sujet transversal, et en apportant des incitants financiers dans le cadre de l'affectation du Fonds unique.

*Source* : Nations Unies Tanzanie. « Gender Equality and Women's Empowerment ».

Les défenseurs de l'égalité des sexes, – qu'il s'agisse des points focaux pour des questions de genre, des membres des groupes thématiques sur l'égalité des sexes ou d'autres –

peuvent parfois se heurter à des résistances lors du processus de plaidoyer pour que les questions sexopsécifiques soient intégrées en tant que priorités stratégiques et conclusions du PNUAD. L'encadré 13 met en exergue **certaines stratégies utilisées pour défendre** l'intégration des questions portant sur l'égalité des sexes dans le PNUAD ; ces stratégies peuvent être applicables durant la procédure d'élaboration et de gestion du PNUAD.

**Encadré 13. Stratégies de plaidoyer pour les défenseurs de l'égalité des sexes dans les processus de planification stratégique**

La sélection des conclusions du PNUAD par l'UNCT est inévitablement un exercice à la fois politique et stratégique. Les défenseurs de l'égalité des sexes doivent :

• avoir effectué leur propre hiérachisation (p. ex. au sein du GTES) des points qu'ils voudraient voir inscrits – y compris un projet de texte pour les résultats et les produits, les cibles et les indicateurs proposés ;

• posséder les preuves/l'analyse pour soutenir la cause ;

• obtenir de l'assistance– y compris du gouvernement, des donateurs et des partenaires de la société civile ainsi qu'au sein de l'UNCT, en reconnaissant le rôle de chef de file du Coordonnateur résident ;

• veiller à ce que les coordonnateurs pour des questions d'égalité des sexes/membres des GTES soient présents dans tous les groupes thématiques/de résultats afin que les questions d'égalité des sexes soient abordées ;

• préparer un plan B. Tandis qu'une double approche incluant un résultat sexospécifique est la stratégie préférée, conformément au tableau de bord SWAP de l'UNCT, défendre une position de secours où les produits spécifiques à l'égalité des sexes sont intégrés au titre d'autres conclusions et où le genre est intégré tout au long, ou un résultat qui intègre à la fois les questions relatives à l'égalité des sexes, à l'inclusion sociale ou des questions analogues, si l'UNCT ne s'accorde pas sur un résultat sexospécifique ;

• être très clair au sujet des avantages comparatifs sur l'égalité des sexes face à d'autres partenaires sur les questions prioritaires proposées.

*Intégration de la dimension de l'égalité des sexes dans la formulation de la matrice des résultats du PNUAD*

La matrice des résultats du PNUAD est l'outil de gestion stratégique utilisé pour planifier, surveiller, évaluer et documenter les domaines de résultats du PNUAD. La gestion axée sur les résultats (GAR) guide l'élaboration du processus du PNUAD ainsi que sa mise en œuvre en tant que principe majeur de programmation de l'ONU et élément fondamental de l'agenda pour l'efficacité de l'aide. Afin de renforcer l'accent général placé par les interventions appuyées par l'ONU sur l'atteinte des résultats, le GNUD a élaboré un manuel. Parmi les types de résultats relatifs à l'égalité des sexes figurent :

- **Les résultats indifférents aux questions de genre :** ne reconnaissent pas les différences entre les sexes dans le changement attendu. *Par exemple : la promotion accrue des services en matière de VIH/SIDA offerts à la communauté*

- **Les résultats spécifiques / axés sur l'égalité des sexes :** abordent les femmes et les hommes dans le cadre des normes, des rôles et des relations propres à chaque sexe. *Par exemple : la promotion accrue de l'accès des femmes aux services de consultation en matière de VIH/SIDA.*

- **Les résultats sensibles à l'égalité des sexes :** abordent les besoins différentiels des femmes, des hommes, des filles et des garçons ainsi que les inégalités dont ceux-ci

sont victimes. *Par exemple : Les reformes foncières accordent des droits d'accès et de propriété égaux aux femmes et aux hommes.*

- **Les résultats sexotransformateurs :** se centrent sur la promotion des modifications mesurables des structures, des normes et des comportements qui contestent les relations entre les sexes. *Par exemple : Accroissement du pouvoir de décision chez les femmes par rapport aux hommes dans la communauté ; ou accroissement des responsabilités ménagères des hommes par rapport aux femmes.*

Il importe de veiller à ce que la dimension de l'égalité des sexes soit intégrée aux résultats spécifiques qui sont élaborés. Cette idée est appuyée par la dimension du tableau de bord SWAP de l'UNCT concernant les résultats. Elle peut exiger des éléments prouvant que le système des Nations Unies a contribué à l'égalité des sexes en profitant aux femmes et aux hommes en tant que groupes ciblés (résultats axés sur l'égalité des sexes) (approchant les normes minimales), en répondant aux besoins différentiels des femmes, des hommes, des garçons et des filles et en corrigeant les inégalités (résultats sensibles à l'égalité des sexes) ainsi qu'en contribuant à un changement radical de l'inégalité des sexes et de la discrimination ; ou que le système des Nations Unies a contribué aux résultats sexopsécifiques conformément aux priorités des ODD, y compris l'ODD 5.

L'application de la **stratégie d'intégration du genre à plusieurs volets** dans l'élaboration des résultats du PNUAD signifie avoir **des résultats, des cibles et des indicateurs dédiés, destinés à corriger l'inégalité des sexes** et la discrimination fondée sur le sexe ; **y compris des préoccupations sexospécifiques en ce qui concerne d'autres résultats ou actions**, en définissant entre autres des objectifs tels que des indicateurs spécifiques et la ventilation de toutes les données[17]. C'est pour cette raison qu'il est essentiel que les points focaux pour les questions d'égalité des sexes participent à tous les groupes thématiques/de résultats pour assurer une analyse approfondie de l'incidence sexospécifique des résultats et des indicateurs élaborés dans tous les domaines thématiques du PNUAD.

Un récent examen de 15 PNUAD en Europe et en Asie centrale a identifié le PNUAD de l'ancienne République yougoslave de Macédoine comme une application bien équilibrée des approches à plusieurs volets à l'égard des sexes, assortie d'un résultat sexospécifique, d'un résultat neutre du point de vue des sexes – et d'aucun résultat ignorant la question d'égalité des sexes. La matrice des résultats pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine le démontre dans le Tableau 1, où les résultats 1, 2 et 3 sont sensibles à l'égalité des sexes, le résultat 4 est neutre à cet égard et le résultat 5 est sexospécifique.

**Tableau 1. Approche à plusieurs volets dans la matrice des résultats du PNUAD : Ancienne République de Macédoine[18]**

| RÉSULTATS | INDICATEURS |
|---|---|
| **PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1 : Emploi** | |
| **Priorité ou objectif de développement national connexe :** Renforcer la croissance économique et l'emploi en tant que condition préalable pour l'amélioration des conditions et de la qualité de vie. Investir dans l'éducation, l'innovation et les technologies de l'information permet de créer une société de la connaissance. | |

[17] Tandis que les indicateurs sont normalement élaborés pendant l'étape de planification stratégique, une discussion approfondie sur les indicateurs sensibles à l'égalité des sexes, y compris des indicateurs à la fois qualitatifs et quantitatifs, est présentée à la Section 8 portant sur le suivi et l'évaluation.

[18] Adaptation par l'UNCT de l'ancienne République yougoslave de Macédoine (2016). « Partnership for Sustainable Development: UN Strategy for 2016-2020 ». Skopje.

| | |
|---|---|
| **ODD connexe :** ODD 8 | |
| **Résultat 1 :** D'ici 2020, davantage de femmes et d'hommes seront capables d'améliorer leurs conditions de vie en obtenant un emploi décent et durable dans une économie compétitive et riche en emplois. | **Indicateurs** :<br>1. Taux de chômage des femmes et des hommes<br>2. Taux de chômage des jeunes femmes et des jeunes hommes (de moins de 29 ans)<br>3. Proportion de femmes et d'hommes employés dans le secteur informel<br>4. Taux de participation des femmes et des hommes au marché du travail |
| **PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2 : Bonne gouvernance** | |
| **Priorité ou objectif de développement national connexe : A**ccroître l'efficacité, l'efficience et la responsabilisation, renforcer la transparence et l'ouverture du système, améliorer la qualité des services et hausser le niveau de satisfaction des citoyens et des entités de droit privé qui utilisent les services publics. | |
| **ODD connexe :** ODD 16 | |
| **Résultat 2** : D'ici 2020, les institutions nationales et locales sont plus à même d'élaborer et de fournir des services de qualité à tous les utilisateurs, d'une façon transparente, abordable, non discriminatoire et sensible à l'égalité des sexes | **Indicateurs** :<br>1. Satisfaction des citoyens avec la qualité des services municipaux<br>2. Note du pays dans l'indice d'efficacité de la gouvernance mondiale de la Banque mondiale<br>3. Proportion de municipalités utilisant les outils de la budgétisation sexopsécifique<br>4. Proportion de jeunes (de moins de 29 ans) ayant l'intention de quitter le pays à l'avenir, ventilée par sexe |
| **PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3 : Inclusion sociale** | |
| **Priorité ou objectif de développement national connexes :** Fournir une protection sociale aux couches les plus vulnérables de la population. Accroître le développement économique et la justice sociale afin d'améliorer les conditions de vie. Améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux (préscolaire, primaire, secondaire et supérieur) afin de garantir l'égalité de traitement de tous les étudiants. Développer un système sanitaire qui améliorera, promouvra et préservera la santé de tous les citoyens en se basant sur l'égalité, la solidarité et les besoins des citoyens. | |
| **ODD connexe :** ODD 1, ODD 2, ODD 3, ODD 4, ODD 10. | |
| **Résultat 3** : D'ici 2020, davantage de membres des groupes socialement exclus et vulnérables sont habilités à exercer leurs droits et à jouir d'une meilleure qualité de vie ainsi que d'un accès équitable aux services de base. | **Indicateurs** :<br>1. Proportion de la population menacée de pauvreté et d'exclusion sociale, ventilée par sexe<br>2. Nombre d'enfants handicapés fréquentant une école ordinaire, ventilé par sexe<br>3. Nombre d'adultes roms employés dans l'économie formelle, ventilé par sexe<br>4. Les systèmes d'asile et de migration fondés sur les droits fonctionnent conformément aux engagements internationaux<br>5. Mortalité imputable aux maladies non transmissibles |
| **PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4 : Durabilité de l'environnement** | |
| **Priorité ou objectif de développement national connexes :** Garantir l'utilisation durable des ressources naturelles et améliorer la gestion de l'environnement d'une manière qui renforcera la responsabilité des administrations centrales et locales et qui augmentera, par la même occasion, la responsabilité de l'industrie en fournissant des mesures à travers lesquelles les technologies et les pratiques les plus récentes des processus industriels seront appliquées. Promouvoir un secteur énergétique efficace, compétitif et stable sur le plan financier en tant que condition pour un approvisionnement en énergie fiable, de qualité, stable et abordable pour tous les consommateurs d'énergie. | |
| **ODD connexe :** ODD 2, ODD 3, ODD 6, ODD 7, ODD 11, ODD 12, ODD 13, ODD 14, ODD 15. | |
| **Résultat 4 :** D'ici 2020, les particuliers, le secteur privé et les institutions publiques vont fonder leurs actions sur les principes de développement durable et les | **Indicateurs** :<br>1. Émissions de gaz à effet de serre<br>2. Perte économique à la suite d'aléas et de catastrophes naturels, proportion du PIB |

| | |
|---|---|
| communautés seront plus résilientes aux maladies et aux risques environnementaux | 3. Hectares de terrains gérés de façon durable en tant que zones protégées<br>4. Nombre de décès, de personnes disparues, blessées, réinstallées ou évacuées en raison de catastrophes sur 100 000 personnes, ventilés par sexe et par situation géographique<br>5. Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau sur une échelle de 0 à 100 |
| **PRIORITÉ STRATÉGIQUE 5 : Égalité des sexes** | |
| **Priorité ou objectif de développement national connexes :** Garantir la mise en œuvre efficace de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et l'adoption de mesures antidiscriminatoires pour lutter contre les inégalités. Lutter contre les discriminations de toutes sortes. | |
| **ODD connexe :** ODD 5. | |
| **Résultat 5 :** D'ici 2020, les institutions publiques seront pleinement responsables des engagements pris en faveur de l'égalité des sexes et davantage de femmes et de filles seront à même de vivre à l'abri de toute forme de discrimination et de violence | **Indicateurs** :<br>1. Ratification de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe<br>2. Pour les cas de violence conjugale et autres formes de violence fondée sur le sexe, le nombre de personnes (ventilé par sexe) i) signalées à la police ; ii) inculpées ; et iii) condamnées<br>3. Pourcentage de plaintes de discrimination fondée sur le sexe résolues par les institutions compétentes<br>4. Nombre de nouvelles initiatives civiques ou institutionnelles inspirées par les femmes et les filles traduites en politiques ou en décisions nationales et locales<br>5. Taux de mortalité imputable aux maladies non transmissibles et services de santé reproductive pour les femmes et les jeunes filles |

### 5.3 Liste récapitulative sur l'intégration du genre dans l'élaboration du PNUAD

- ✓ **Veiller à** la disponibilité et à la prise en considération de l'expertise en matière d'égalité des sexes tout au long de l'étape de planification stratégique, en s'appuyant entre autres sur des organismes non résidents, le cas échéant.
- ✓ **Défendre** l'intégration de la dimension de l'égalité des sexes dans l'étape de la planification stratégique en suivant une approche à voies multiples.
- ✓ **Souligner** les priorités de la GEWE pour l'exercice d'hiérarchisation stratégique dans les domaines du développement, humanitaire et de la consolidation de la paix.
- ✓ **Définir** les résultats sensibles à l'égalité des sexes et sexotranformateurs et examiner l'incidence de toutes les interventions à travers le PNUAD sur les femmes, les hommes, les garçons et les filles.
- ✓ **Veiller à** ce que la dimension de l'égalité des sexes soit intégrée dans tous les domaines thématiques/de résultats, les produits et les indicateurs et plaider en faveur d'un résultat sexospécifique.
- ✓ **Veiller à** ce que les résultats à long terme sur l'égalité des sexes ne soient pas écartés dans le cadre des efforts visant à identifier les résultats dans d'autres domaines qui pourront être obtenus plus rapidement.
- ✓ **Identifier** suffisamment tôt les indicateurs quantitatifs et qualitatifs (voir Section 8) qui permettront de mesurer les modifications des relations entre les sexes.

- ✓ **Vérifier si** la théorie du changement est engendrée :

  → *Les perspectives de parties prenantes multiples sont-elles reconnues, y compris les mécanismes nationaux de défense des droits des femmes et les OSC des femmes, et leurs opinions sont-elles prises en compte pendant l'élaboration de la théorie du changement ?*
  → *Les questions liées à l'égalité des sexes et à la discrimination sont-elles traitées en s'attaquant aux causes profondes et sous-jacentes, outre les causes immédiates ?*
  → *La théorie du changement vise-t-elle explicitement les femmes et les filles et veille-t-elle à ce qu'elles bénéficient à parts égales du changement ? Les femmes et les filles les plus marginalisées sont-elles visées ?*
  → *La théorie du changement identifie-t-elle des **changements spécifiques en matière de développement** devant être effectués en faveur des femmes et d'autres groupes ciblés, plutôt que de reposer sur des hypothèses sur la façon dont certains groupes en profitent ?*

- ✓ **Établir** un processus de contrôle pour l'intégration des questions d'égalité des sexes dès le début de l'élaboration de l'ensemble du PNUAD, en utilisant ces listes comme guide.

- ✓ **Veiller à** ce que les examens des GAP régionaux du PNUAD abordent systématiquement l'ampleur de l'application des principes de programmation de l'ONU, y compris le genre.

- ✓ **Poser** des questions utiles :
  → *Dans quelle mesure les résultats expliquent-ils comment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes seront promus ? Des ressources (humaines et financières) suffisantes ont-elles été allouées à la promotion de l'égalité des sexes ?*
  → *Dans quelle mesure les indicateurs sont-ils sensibles à la question de l'égalité des sexes et suivent-ils efficacement les progrès réalisés en la matière ?*
  → *Les résultats du PNUAD décrivent-ils les changements dans la manière dont les gouvernements s'acquittent de leurs obligations de respecter les normes et/ou les engagements en matière d'égalité des sexes ou dans la manière dont les populations, notamment les femmes, sont habilitées à agir ?*

# 6. Intégration du genre dans le financement du PNUAD

## 6.1 Qu'est-ce-que le financement du PNUAD ?

Une stratégie de financement du PNUAD permet à l'UNCT de veiller à ce que ses activités soient convenablement chiffrées et dotées de ressources appropriées, elle permet aux ressources de l'ONU de stimuler des flux financiers importants afin de mettre en œuvre le Programme 2030 et encourage la coopération interinstitutions[19]. Cette stratégie se déroule en quatre étapes : 1) **la représentation des paysages financiers**, 2) **la préparation d'un Cadre budgétaire commun**, 3) **l'élaboration d'une stratégie de financement visant à combler le déficit de financement du PNUAD** et 4) **l'élaboration d'une stratégie conjointe de mobilisation des ressources**.

## 6.2 Considérations pour l'intégration du genre dans le financement du PNUAD

L'intégration des questions d'égalité des sexes tout au long du processus de financement du PNUAD est essentielle afin de garantir le respect des engagements pris en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Un changement majeur en cours dans l'orientation de l'ONU comprend le passage de la fourniture de fonds, – transfert d'argent d'un contributeur à un bénéficiaire, – au financement, – catalyser, mobiliser, associer et structurer différentes sources de financement publiques, privées, nationales et internationales afin d'atteindre des résultats collectifs et transformateurs. Ce changement sera primordial dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre les ODD et afin de réaliser les objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, il est nécessaire d'atteindre des niveaux de financement sans précédent au plan de l'échelle, de la portée et de la qualité venant de toutes les sources et de tous les niveaux, public et privé, national et international. Les 60 conclusions convenues de la Commission de la condition de la femme (CSW) réaffirment également l'importance d'accroître considérablement les investissements afin de combler le déficit de ressources pour la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au moyen de la mobilisation de ressources financières, y compris l'Aide publique au développement (APD).

*Cartographie du paysage financier en faveur du genre*

Une analyse financière visant à cartographier le paysage financier doit être réalisée pendant l'a CCA (voir Section 3). Lorsque l'UNCT choisit d'entreprendre une **évaluation** « légère » ou **complète du financement du développement, l'égalité des sexes doit être intégrée** tout au long du processus. Ceci pourrait comprendre le fait de veiller à ce que les connaissances spécialisées soient incluses dans le mandat du financement du développement et que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient rendues visibles dans l'analyse financière – aussi bien en tant que flux de financement sectoriels qu'en tant que domaines prioritaires pour l'orientation du financement du développement.

Lorsque l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent un domaine de résultats prioritaire dans le PNUAD, une **analyse sectorielle ou thématique axée sur le genre** devrait être entreprise afin d'identifier et d'évaluer les flux financiers existants liés à la GEWE, y compris les flux nationaux, internationaux, publics et privés. Pour ce faire, il est indispensable de mettre à disposition les compétences nécessaires, y compris l'analyse sexospécifique et financière et les compétences en matière de budgétisation tenant compte de la problématique du genre, afin de mener des analyses sectorielles de la question du

[19] Voir Funding to Financing Companion Guidance du GNUD.

genre. Les experts en matière d'égalité des sexes issus des GTG, d'ONU Femmes et d'autres groupes devraient également plaider pour travailler sur d'autres analyses sectorielles et veiller à l'intégration de l'égalité des sexes tout au long.

**L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes devraient faire l'objet d'un suivi lors du processus de cartographie du flux des ressources de l'ONU.** Cela pourrait comprendre le recours à des approches et à des outils de budgétisation sexospécifique ou à un marqueur d'égalité homme-femme afin de déterminer les ressources allouées aux résultats visés et à la programmation axés sur l'égalité des sexes ainsi qu'à l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans d'autres domaines de résultats.

*Intégration du genre dans l'élaboration d'un cadre budgétaire commun (CBC)*

Afin de financer convenablement les interventions qui soutiennent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, telles qu'expliquées dans le PNUAD, il est d'abord nécessaire de **déterminer les ressources financières nécessaires** pour leur mise en œuvre et pour leur inclusion dans le cadre budgétaire commun. Le budget est un outil indispensable pour parvenir à l'égalité des sexes, dans la mesure où, à défaut de ressources suffisantes et bien ciblées, les politiques, les plans et les programmes ne peuvent être appliqués– et, trop souvent, les ressources financières allouées aux interventions en faveur de l'égalité des sexes ne sont pas suffisamment prises en compte.

Bon nombre d'**outils et de méthodologies permettant d'établir le coût de l'égalité des sexes** ont été élaborés, fondés en grande partie sur l'évaluation des besoins sexopsécifiques du projet du millénaire de l'ONU, laquelle était utilisée à l'origine pour déterminer les actions et les mesures nécessaires pour atteindre la cible de l'objectif du millénaire pour le développement (OMD) n° 3 sur l'égalité des sexes dans l'éducation. L'outil d'évaluation des besoins sexospécifiques a estimé les ressources humaines, les infrastructures et les investissements nécessaires pour atteindre l'OMD 3 en : identifiant une liste d'interventions nécessaires, en précisant les cibles pour chaque ensemble d'interventions, telles que le nombre d'abris par nombre de survivants de violence conjugale ; en estimant les ressources totales et spécifiques à chaque intervention pour dix ans (au moyen des cibles de résultats, des objectifs et des ratios de couverture ainsi que des coûts unitaires) ; et en validant les résultats[20]. Des exemples d'adaptation de cet outil sont fournis dans le Tableau 2 ci-après.

**Tableau 2. Méthodologies et outils pour établir le coût de l'égalité des sexes[21]**

| Méthodologie / Outil | Objectifs |
|---|---|
| Outil d'évaluation des besoins sexospécifiques | Guide d'utilisation du modèle et de la matrice d'outils pour l'évaluation des besoins sexospécifiques |
| Outil pour l'établissement du coût de l'égalité des sexes/égalité des chances en Bolivie | Manuel d'utilisation « Outil pour l'évaluation du coût de l'égalité des sexes/égalité des chances », ONU Femmes, Bolivie (espagnol) |
| Méthodologie de chiffrage du second plan d'égalité et d'équité des sexes du Honduras | Guide pour le chiffrage budgétaire avec une perspective sexopsécifique, second plan d'égalité et d'équité des sexes du Honduras (espagnol) |
| Méthodologie de chiffrage de la gamme de services pluridisciplinaires visant à aider les femmes et les filles victimes de violence | Manuel de chiffrage de la gamme de services pluridisciplinaires concernant la violence contre les femmes et les filles, ONU Femmes |

[20] ONU Femmes (2015). « Handbook on Costing Gender Equality' », New York.
[21] Ibid.

L'encadré 15 fournit un exemple du Kirghizistan qui démontre plus en détail comment une méthodologie d'évaluation du coût a été appliquée dans la pratique et comment elle a été utilisée pour calculer le déficit de financement en ressources dans la mise en œuvre du plan d'action national pour l'égalité des sexes.

**Encadré 15. Calcul du déficit de financement dans la mise en œuvre du plan d'action national au Kirghizistan**

Au Kirghizistan, une équipe a évalué le coût des interventions nécessaires afin de mettre en œuvre le plan d'action national (PAN) pour l'égalité des sexes pour la période 2012–2014. Les interventions nécessaires pour mettre en œuvre le PAN ont été scindées en unités –activités, services, personnel ou ressources– et en durée de temps jugée nécessaire. L'équipe a calculé les coûts des mesures et des tâches, en utilisant la liste des tarifs du gouvernement pour les coûts des salaires mensuels moyens, du transport, des honoraires professionnelles et de la formation. Le coût total du PAN, y compris ce qui était requis, a été calculé en additionnant tous les coûts des différentes interventions. Les coûts individuels et totaux des différents produits ont été à nouveau scindés en ce qui avait déjà été alloué à partir du budget de l'État et en ce qui était possible, étant donné les estimations financières ainsi que les ressources supplémentaires nécessaires (le déficit financier). L'exercice d'évaluation des coûts a permis de déceler un déficit financier ne représentant que 10 % des activités au titre des activités du PAN.

*Source* : ONU Femmes (2015). « Handbook on Costing Gender Equality' », New York.

Les exercices d'évaluation des coûts peuvent s'expliquer du point de vue stratégique et peuvent être utilisés de diverses façons[22]. Ils fournissent un outil essentiel permettant de connaître le véritable coût des besoins spécifiques et de le comparer avec les ressources effectivement allouées dans les budgets, ce qui permet de déterminer le « déficit financier ». Ils peuvent être associés à une analyse des potentielles alternatives pour le financement de ces déficits et être utilisés comme instruments de mobilisation du soutien financier autour d'objectifs et de priorités spécifiques de l'agenda pour l'égalité des sexes. Les exercices d'évaluation des coûts peuvent également être considérés comme un instrument visant à rendre visibles et viables les politiques et les programmes en matière de genre lors du processus de planification et de budgétisation et veillant à ce qu'un budget approprié en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes puisse être reflété dans le cadre budgétaire commun.

**Les approches de budgétisation tenant compte de la problématique du genre peuvent être appliquées au processus du CBC.** D'une manière générale, la budgétisation tenant compte de la problématique du genre peut être considérée comme un outil de promotion de l'égalité des sexes, de la responsabilisation en matière des droits des femmes, ainsi que de l'efficacité et de la transparence dans les politiques et les processus budgétaires. Il permet de veiller à ce que les besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons soient couverts par le budget, que les allocations budgétaires soient suffisantes pour mettre en œuvre toutes les interventions liées au genre ; et, par conséquent, de suivre les dépenses en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.[23]

[22] Coello, Raquel (2013). « Costing of interventions and policies for gender equality: Concepts, methodologies and practical experiences », New York : ONU Femmes et PNUD.
[23] Voir par exemple Budlender, Debbie et Guy Hewitt (2006). *Engendering Budgets: A Practitioners' Guide to Understanding and Implementing Gender-responsive Budgets*, Londres : Secrétariat du Commonwealth. Voir également UNIFEM (2008). « Budgeting for Women's Rights: Monitoring Government Budgets for Compliance with CEDAW: A Summary Guide for Policy Makers, Gender Equality and Human Rights Advocates », New York.

L'un des aspects de la budgétisation tenant compte de la problématique du genre qui est de plus en plus employé dans la planification du système des Nations Unies est l'utilisation des **marqueurs de l'égalité hommes-femmes pour suivre les ressources financières** qui appuient les résultats en matière d'égalité des sexes. Ils ont été approuvés par le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG Gender Equality Marker Guidance Note), qui s'est appuyé sur le plan d'action du système des Nations Unies (ONU-SWAP), lequel contient également deux indicateurs nécessitant l'utilisation des marqueurs de l'égalité hommes-femmes. Les marqueurs de l'égalité hommes-femmes sont spécifiquement élaborés et appliqués par chaque entité individuelle ; toutefois, ces outils devraient également être utilisés au niveau des pays afin aider au suivi des ressources en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre du PNUAD (voir l'Encadré 16). Une méthodologie standard pour lier les marqueurs de l'égalité hommes-femmes au PNUAD est en train d'être élaborée par le groupe de travail du GNUD sur l'égalité des sexes et elle devrait être pilotée en 2018. Pour atteindre les normes minimales au sein du tableau de bord SWAP de l'UNCT, l'UNCT doit avoir défini et atteint une cible pour que les dépenses au titre du programme soient allouées à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

**Encadré 16. Suivi des ressources par l'intermédiaire d'un marqueur de l'égalité hommes-femmes au Viet Nam**

Une priorité évidente du Plan unique 2012-2016 du Vietnam était de concevoir un mécanisme de suivi des dépenses en faveur de l'égalité des sexes afin de combler une lacune identifiée au cours d'un audit portant sur l'égalité des sexes en 2008. Le marqueur de l'égalité hommes-femmes du PNUD a servi de modèle pour concevoir un marqueur de l'égalité hommes-femmes destiné au Vietnam et il a été appliqué au Plan unique au niveau des résultats, des extrants et des activités, permettant ainsi de suivre les contributions des différentes agences. Le système de notation a fait usage d'une échelle allant de « 0 - Produits qui *ne devraient pas contribuer de façon significative à l'égalité des sexes* » à « 3 - L'égalité des sexes est un objectif *primordial* de cet produit ». Les données générées par le marqueur de l'égalité hommes-femmes sont précieuses, car celui-ci montre très clairement dans quels domaines l'UNCT se concentre sur une action orientée spécifiquement vers l'égalité des sexes et fait ressortir les lacunes qui pourront être comblées par les programmes à venir.

*Source* : ONU Femmes Vietnam.

*Élaboration d'une stratégie financière pour les résultats en matière d'égalité des sexes*

La prochaine étape consiste à élaborer une stratégie de financement, en évaluant les options et les instruments afin d'affecter efficacement les ressources existantes de l'ONU, d'accéder aux ressources supplémentaires et de mobiliser un flux financier plus important. Si le PNUAD comprend un domaine prioritaire, un thème ou un résultat axé sur le genre, il convient de répondre à l'ensemble de questions posées à l'Encadré 14 afin d'évaluer les options de financement et d'élaborer une stratégie de financement.

**Encadré 14. Questions visant à élaborer une stratégie de financement**

- Quels sont les financements existants dans ce domaine prioritaire ?
- Quels sont les financements d'autres partenaires dans ce domaine, y compris les institutions financières internationales (IFI) et les banques multilatérales de développement (BMD) ?
- Dans quelles actions et de quelles manières comptent-elles dépenser leurs ressources ? Comment garantir un équilibre entre les interventions en faveur de l'intégration des questions d'égalité des sexes et celles destinées à l'autonomisation des femmes ?
- Pouvons-nous nous associer/unir/mêler à des partenaires afin d'obtenir un résultat collectif en ce qui concerne l'égalité des sexes ?
- Comment pouvons-nous séquencer nos ressources plus efficacement ? À quel moment du cycle de la politique ou du programme les ressources de l'ONU peuvent-elles être déployées plus efficacement ? À quel moment les ressources seront-elles disponibles ?
- Des ressources supplémentaires seront-elles nécessaires afin d'obtenir des résultats collectifs en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ?
- Pouvons-nous faire participer des partenaires supplémentaires (y compris les investisseurs sociaux, les mécanismes de financement novateurs, les institutions financières internationales, les partenaires du Sud, les fonds verticaux, etc.) afin de parvenir au résultat partagé ?

Pendant le processus d'allocation des ressources, l'UNCT doit évaluer les déficits majeurs et les domaines prioritaires vers lesquels la canalisation des ressources existantes pourrait avoir la plus grande incidence sociale. Les experts en matière d'égalité des sexes devraient **faire pression pour une budgétisation tenant compte de la problématique du genre au moyen d'un plaidoyer clair et basé sur des preuves probantes afin de souligner les avantages stratégiques de la canalisation des ressources vers les résultats en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.** Il s'agit également de présenter clairement les liens vers l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, lesquels constituent un principe fondamental du PNUAD pour une programmation intégrée, en tant qu'engagement du Programme 2030, ainsi qu'au moyen d'autres cadres normatifs tels que la CEDAW et le Programme d'action de Beijing.

Le GTG ou le groupe de résultats sur le genre devrait soutenir l'UNCT, mobiliser les ressources disponibles en **associant les ressources à d'autres structures travaillant sur l'égalité des sexes**, en évaluant les principales sources de financement de l'égalité des sexes et les potentiels de partenariat avec les donateurs et autres. Le système de l'UNCT devrait également **élaborer une architecture financière appropriée pour l'obtention des résultats en matière d'égalité des sexes.** Ceci comprend le renforcement de la coordination au moyen des mécanismes de mobilisation des ressources, le cas échéant, tels que le fonds fiduciaire multidonateurs et les programmes conjoints sur l'égalité des sexes (voir Section 7 sur les programmes conjoints). Cette mesure devrait également renforcer la responsabilisation à l'égard de l'égalité des sexes en renforçant le message selon lequel des ressources régulières devraient être allouées à la GEWE, plutôt que de compter sur un financement parallèle.

*Intégration du genre dans la stratégie conjointe de mobilisation des ressources*

Une stratégie conjointe de mobilisation des ressources est utilisée pour l'identification des possibilités et la mobilisation des ressources pour les priorités non financées du PNUAD.

Pendant l'élaboration de la stratégie conjointe de mobilisation des ressources, il importe de veiller à ce que **les priorités sexospécifiques soient clairement énoncées et leur pertinence et importance stratégique clairement soulignées**. Les **déficits de financement de l'égalité des sexes** devraient être clairement présentés. L'élaboration du cadre devrait faire en sorte que la génération et l'utilisation des ressources n'exacerbent pas les inégalités, y compris celles liées au revenu, au sexe, à l'âge, à la race, etc. Par ailleurs, les groupes de coordination tels que les groupes de résultats sur le genre et les GTG devraient être utilisés afin de **rechercher, de manière cohérente, des accords sur le financement de l'égalité des sexes** avec le gouvernement ou les partenaires de développement.

### 6.3 Liste récapitulative sur l'intégration du genre dans le financement du PNUAD

- ✓ **Veiller** à ce que l'égalité des sexes soit intégrée tout au long de tout processus d'évaluation du financement du développement.
- ✓ **Réaliser** une analyse sectorielle / thématique axée sur l'égalité des sexes fin d'identifier et d'évaluer les flux financiers existants liés à la GEWE.
- ✓ **Faire le suivi** de l'égalité des sexes pendant la cartographie des flux des ressources de l'ONU, en utilisant des approches basées sur la budgétisation tenant compte de la problématique du genre ou un marqueur de l'égalité hommes-femmes.
- ✓ **Faire un plaidoyer** clair et basé sur des preuves probantes afin de souligner les avantages stratégiques de la canalisation des ressources vers les résultats en faveur de l'égalité des sexes dans les domaines du développement, de l'humanitaire et de la consolidation de la paix.
- ✓ **Envisager** l'association des ressources à d'autres structures consacrées à l'égalité des sexes, l'évaluation des principales sources de financement de l'égalité des sexes et du potentiel de partenariat et éviter une concurrence pour les ressources.
- ✓ **Développer** une architecture financière appropriée pour l'obtention des résultats en matière d'égalité des sexes, y compris le renforcement de la coordination via des mécanismes de mobilisation des ressources.
- ✓ **Utiliser** les outils d'établissement des coûts pour déterminer avec précision les besoins de financement afin de parvenir à des résultats en faveur de l'égalité des sexes –y compris les résultats axés sur le genre et l'intégration des problématiques de genre dans d'autres résultats. À défaut, mobiliser d'autres exercices d'établissement des coûts – et appuyer l'intégration des considérations de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sur ces exercices –afin de réduire les coûts ou de mobiliser d'autres processus ayant une adhésion plus large.
- ✓ **Transformer** les résultats des exercices d'établissement des coûts en une stratégie de plaidoyer afin de veiller à ce qu'un budget adéquat consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes soit reflété dans le CBC.
- ✓ **Veiller** à ce que les spécialistes des problématiques de genre participent activement à la prise de décisions dans tous les groupes de résultats tout en élaborant le CBC.

- ✓ **Utiliser** les méthodes de budgétisation tenant compte de la problématique du genre afin d'évaluer la prise en compte de cette problématique par le budget proposé.

- ✓ **Analyser** le budget proposé du point de vue du genre **:**

  → *Quels sont les niveaux d'allocation des ressources en faveur de la promotion de l'égalité des sexes ?*

  → *Y-a-t-il des budgets spécifiques alloués pour le renforcement des capacités et la formation, les projets pilotes en matière d'égalité des sexes, l'appui aux mécanismes nationaux, aux ONG et aux réseaux de défense des droits des femmes ?*

  → *Quel est le niveau de ces budgets, en termes absolus et en tant que pourcentage des dépenses globales de l'UNCT ?*

- ✓ **Plaider** pour l'utilisation du marqueur de l'égalité hommes-femmes afin de suivre les ressources financières pour le GEWE ; renforcer les capacités dans ce domaine si nécessaire.

- ✓ **Veiller** à ce que les défenseurs de l'égalité des sexes participent à l'élaboration des modalités de financement conjoint et des stratégies conjointes de mobilisation des ressources de l'UNCT.

- ✓ **Vérifier** que l'importance stratégique des priorités sexospéficiques est soulignée dans le cadre de mobilisation des ressources et que les déficits de financement de l'égalité des sexes sont clairement présentés.

# 7. Intégration du genre dans les accords de coordination et de gestion du PNUAD

## 7.1 Que sont les accords de coordination et de gestion du PNUAD ?

Les accords de coordination et de gestion du PNUAD définissent les **rôles, les responsabilités et les obligations redditionnelles** qui permettent la surveillance, la coordination et les partenariats au sein du système des Nations Unies. Ils promeuvent également la cohérence dans la programmation au moyen de modalités telles que **les plans de travail** et **les programmes conjoints**.

## 7.2 Considérations pour l'intégration du genre dans les accords de coordination et de gestion du PNUAD

*Rôles, responsabilités et obligations redditionnelles dans le PNUAD*

Il est indispensable de comprendre et de préciser les rôles et les obligations redditionnelles dans la formulation et de la mise en œuvre du PNUAD afin que ceux qui œuvrent à l'intégration du genre dans le processus soient en mesure de réunir les principaux acteurs et de les responsabiliser. Le PNUAD est basé sur le principe fondamental de l'appropriation nationale et, ainsi, les **parties prenantes nationales** (les gouvernements et la société civile), agissant en qualité d'organisme de coordination du gouvernement, ont la responsabilité primaire de répondre aux priorités de développement dans leurs propres pays. Au sein de l'UNCT, le UNDG Management and Accountability System (MAS) (système de gestion et de reddition de compte du GNUD) fournit un aperçu des responsabilités et des obligations redditionnelles.

À travers le QCPR, Les États membres de l'ONU réaffirment **les responsabilités et les obligations redditionnelles du système de développement des Nations Unies** visant à faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le QCPR invite le système des Nations Unies à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en renforçant l'intégration des questions d'égalité des sexes au moyen de la mise en œuvre complète de l'ONU-SWAP, ainsi que des indicateurs de performance de l'UNCT en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi qu'en s'appuyant sur les compétences disponibles en matière d'égalité des sexes dans le système à tous les niveaux afin d'appuyer l'intégration de l'égalité des sexes dans la préparation du PNUAD.

Créée par l'Assemblée générale au terme de l'année 2010, l'**ONU Femmes** œuvre à la promotion d'une coordination, d'une cohérence et d'une intégration du genre plus efficaces dans le système des Nations Unies, y compris par le biais de la mise en œuvre des instruments de responsabilisation tels que l'ONU-SWAP et le tableau de bord SWAP de l'UNCT. Au niveau des pays, l'organisme opère dans le cadre du système du Coordonnateur résident, au sein de l'UNCT, en dirigeant et en coordonnant les travaux de l'UNCT sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en coordination avec d'autres agences de l'ONU et par l'intermédiaire du GTG[24], sous la direction générale du Coordonnateur résident.

Le **Coordonnateur résident** a pour rôle de faciliter et de surveiller la conduite de l'analyse pays, l'élaboration et la mise en œuvre du PNUAD en tant que principal cadre stratégique

[24] Tandis que l'ONU Femmes a pour mission d'assurer la coordination de l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies, l'architecture en matière d'égalité des sexes varie selon les pays et les régions, dans la mesure où d'autres agences président ou coprésident également les GTES et d'autres groupes connexes.

pour toutes ou la plupart des activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement, à la demande du gouvernement, de l'UNCT et d'autres parties prenantes ainsi qu'en étroite collaboration avec ceux-ci.[25] Dans le cadre de ce processus, le Coordonnateur résident veille également à ce que les résultats du PNUAD soient mis en relation avec la réalisation des priorités nationales de développement et que les principes majeurs de programmation soient intégrés dans le PNUAD. Le leadership du Coordonnateur résident en ce qui concerne l'égalité des sexes est essentiel pour inspirer, influencer et persuader d'autres d'intégrer pleinement l'égalité des sexes dans les programmes et les investissements des Nations Unies. Par ailleurs, la promotion de la responsabilisation et des actions en faveur de l'égalité des sexes au sein de l'UNCT joue un rôle central, représente la responsabilité ultime du Coordonnateur résident et fait partie de son mandat.

L'**UNCT** joue également un rôle central dans la coordination et la gestion du PNUAD. Une UNCT cohérente utilise les principes du PNUAD pour une programmation intégrée et assure l'adoption d'une approche cohérente à l'égard des questions transversales afin d'améliorer l'analyse pays et de contribuer au cadre national de développement. L'UNCT a pour mission de contribuer à l'intégration du genre et à la promotion de l'égalité des sexes. Par ailleurs, chaque **responsable d'agence** a la responsabilité de promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre de la stratégie ou de la politique de genre de sa propre agence, et dans le cadre de la mise en œuvre de l'ONU-SWAP par chaque entité.

Les **groupes thématiques sur l'égalité des sexes** sont des mécanismes interinstitutions en faveur d'une action et d'une coordination conjointes au niveau national. Tandis que leur configuration spécifique et leurs mandats peuvent varier d'un pays à l'autre, leur fonction générale est de renforcer la performance de l'UNCT sur l'égalité des sexes, en fournissant des conseils sur la politique, en assurant la coordination des questions de programmation au sein du PNUAD et en fournissant un soutien technique sur la prise en compte du genre, le cas échéant (voir Encadré 17 ci-après). Par ailleurs, les GTG promeuvent le dialogue et la collaboration avec les principales parties prenantes (telles que les partenaires nationaux et internationaux, les organisations de la société civile, le secteur privé) dans le cadre du PNUAD. L'analyse suggère que « disposer d'un solide groupe thématique sur l'égalité des sexes accroit les chances de disposer de PNUAD solides du point de vue de l'égalité des sexes », en raison éventuellement de la corrélation entre l'augmentation du nombre de GTG et l'accroissement des initiatives de renforcement des capacités de l'UNCT sur l'égalité des sexes.[26]

Le rôle des GTG et leurs équivalents dans le processus du PNUAD sont également couverts par le tableau de bord SWAP de l'UNCT. La Section 5 sur l'architecture et les capacités en ce qui concerne l'égalité des sexes comprend les points suivants qui représentent une exigence spécifique pour respecter les règles minimales : « Le groupe a contribué de manière substantielle au PNUAD, y compris l'analyse pays, l'établissement des priorités stratégiques, le cadre des résultats et du suivi et évaluation ».

[25] GNUD (2014). « UN Resident Coordinator Generic Job Description ». New York.
[26] Rao, Aruna (2010). Strengthening Gender Equality in United Nations Development Frameworks. Commandé par le groupe de travail du GTES sur l'égalité des sexes, p. 9.

**Encadré 17. L'appui du GTES à la mise en œuvre du PNUAD : Biélorussie**

Le GTES de la Biélorussie, présidé par le FNUAP, emploie diverses stratégies afin d'appuyer l'intégration du genre et les capacités du personnel de l'ONU en matière d'égalité des sexes dans la mise en œuvre du PNUAD de la Biélorussie pour la période 2016-2020. Cela implique ce qui suit :

- Veiller à la participation des membres du GTES à la formation régionale des formateurs du GNUD sur l'intégration du genre dans la programmation des pays des Nations Unies afin de garantir la mise à disposition d'une expertise qualitative pour soutenir le PNUAD.
- Procéder à des contrôles sur l'intégration du genre pour deux propositions de projets élaborées et présentées conjointement par des agences de l'ONU, en faveur d'une aide aux Ukrainiens déplacés qui résident en Biélorussie et sur l'inclusion sociale des personnes handicapées.
- Dispenser une formation sur l'intégration du genre, y compris sur les ODD, pour les membres des trois groupes de résultats qui surveillent la mise en œuvre du PNUAD. Cette initiative implique le gouvernement national, les partenaires non gouvernementaux ainsi que le personnel de l'ONU et veille à la compréhension des questions de genre pour les activités et les initiatives entreprises dans le cadre du PNUAD par les agences de l'ONU et les homologues nationaux.

La création d'un GTG est basée sur une décision de gestion du Coordonnateur résident et de l'UNCT. Le Coordonnateur résident, conjointement avec le président ou les coprésidents du GTG, veille à la participation active des experts de haut niveau en matière d'égalité des sexes et du personnel de l'UNCT au GTG ; selon des recherches effectuées, afin d'être des moteurs clés du changement positif, les groupes thématiques sur l'égalité des sexes doivent être bien soutenues par la haute direction.[27] Actuellement, 80 GTG soutiennent–, avec des rôles et des capacités différentes, –le travail du système des Nations Unies en appui au programme des pays. Avec le déploiement de la seconde génération de la modalité « Unis dans l'action » et l'attention mise sur les groupes conjoints de résultats, il est possible qu'un nombre accru de GTG puisse être redéfini ou même interrompu par l'UNCT afin que ses responsabilités d'intégrer l'égalité des sexes ne s'effritent pas dans le cadre de la réorganisation générale des mécanismes interinstitutions. En définitive, quels que soient l'accord de gestion et le mécanisme de coordination du PNUAD en place (avec ou sans un GTG, ou avec d'autres groupes de coordination tels que la coordination humanitaire sur le genre ou les groupes qui comprennent le gouvernement et la société civile), l'UNCT devrait garantir des accords de coordination appropriés pour l'intégration complète d'une perspective basée sur le genre dans les travaux du système des Nations Unies.

Le Coordonnateur résident/l'UNCT élaborent un modus operandi pour la formulation et la mise en œuvre du PNUAD. Un groupe essentiel de gestion du PNUAD peut être créé (souvent composé des responsables adjoints des agences) ainsi que les **groupes thématiques/de résultats** du PNUAD afin de diriger la formulation et la mise en œuvre des résultats spécifiques du PNUAD. Au cours de leurs travaux, ils essaient d'intégrer les principes normatifs et les questions transversales pertinentes pour le pays dans leur travail de programmation. Ils réalisent également des analyses des questions essentielles et des nouvelles tendances liées aux domaines prioritaires afin que les programmes soient basés sur des preuves probantes. Il importe de travailler étroitement avec ces groupes de résultats afin de veiller à ce que l'égalité des sexes soit intégrée dans les domaines thématiques dès le départ, de faire pression pour que les points focaux pour les questions de genre soient inclus dans chaque groupe ; et ainsi, le rôle de ces points focaux et la responsabilité des groupes d'intégrer le genre devraient être clairement énoncés dans le mandat de ces groupes.

[27] Ibid., p. 15.

Par ailleurs, le président du GTG devrait collaborer avec l'UNCT/le Coordonnateur résident afin que l'égalité des sexes soit intégrée à toutes les étapes de la formulation du PNUAD. La réalité sur le terrain varie d'un pays à l'autre et ceci doit être pris en considération pendant l'identification des principaux facteurs d'intégration du genre.

Les Groupes d'appui des pairs (GAP) soutiennent le GNUD en offrant un appui et des conseils de qualité aux pays du programme dans le cadre du PNUAD. Les GAP sont généralement composés du personnel technique nommé par les bureaux régionaux ou les bureaux du siège compétents des agences des Nations Unies. Les membres du GAP ne promeuvent pas de mandats spécifiques de l'agence mais fournissent plutôt de l'assistance technique au nom du GNUD. La responsabilité fonctionnelle première des GAP est d'aider l'UNCT à appliquer un processus de qualité et opportun de programmation commune par pays conformément aux orientations du PNUAD. Les GAP jouent un rôle essentiel en soutenant l'intégration du genre dans le PNUAD, y compris en veillant à établir des liens appropriés avec les mécanismes de coordination pertinents aux niveaux régional et national (tels que les groupes régionaux des GNUD en matière d'égalité des sexes, les bureaux des coordonnateurs résidents, les GTG et les groupes de résultats) (voir également l'Encadré 18 ci-après).

**Encadré 18**. **Intégration du genre par l'intermédiaire du Groupe d'appui des pairs en Europe et en Asie centrale**

En Europe et en Asie centrale, le GAP veille à ce que le genre soit intégré tout au long du processus d'élaboration du PNUAD, premièrement par le biais d'une analyse de la problématique du genre dans chaque document lié au PNUAD, de l'évaluation du pays à la finalisation du PNUAD. Le GAP est utilisé comme véhicule de l'intégration des questions d'égalité des sexes ; toutefois, le processus d'examen est facilité par le groupe régional de travail sur l'égalité des sexes, qui est conjointement présidé par l'ONU Femmes et le FNUAP. Le mandat du GAP souligne l'importance d'inclure l'expertise en matière d'égalité des sexes dans les missions du GAP et de mettre à disposition une base de données qui comprend l'expertise en matière d'analyse sexospécifique.

*Source* : GNUD régional en Europe et en Asie centrale.

*Plans de travail conjoints*

Les plans de travail conjoints sont élaborés et gérés par les groupes de résultats et définissent les résultats, les activités et le budget au niveau des produits qui contribuent au résultat du PNUAD. Les stratégies d'**intégration du genre dans les plans de travail conjoints** sont par conséquent basées sur les questions présentées à la Section 4 sur l'élaboration du PNUAD. Ces stratégies comprennent le plaidoyer en faveur de résultats axés sur le genre et les travaux menés au sein des groupes de résultats associés afin de définir, d'élaborer et de mettre en œuvre les interventions visant à soutenir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Les GTG et autres spécialistes des questions de genre devraient également travailler au sein d'autres groupes de résultats (même s'il n'existe aucun résultat due PNUAD spécifique au genre) afin de les aider à intégrer les préoccupations en matière d'égalité des sexes, le cas échéant, dans les produits, les activités et les lignes budgétaires. Ceci comprendra des analyses et de l'expertise sectorielles en matière d'égalité des sexes, afin d'identifier les problématiques pertinentes de genre dans les divers domaines de résultats. Un récent examen de l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les PNUAD a recommandé que la stratégie d'intégration du genre à plusieurs volets soit appliquée aux plans de travail conjoints des groupes de résultats, au suivi et à l'évaluation et aux groupes de communication de la manière suivante :

- Il devrait y avoir au moins **un produit sexospécifique ou sensible à l'égalité des**

**sexes** par résultat **avec au moins un indicateur de produit sexopsécifique ou sensible à l'égalité des sexes.**

- Il devrait y avoir au moins **une activité sexopsécifique ou sensible à l'égalité des sexes par produit.**

- Il convient d'allouer des **ressources humaines et financières** suffisantes aux produits et aux activités sexospécifiques et sensibles à l'égalité des sexes.

- Pendant la préparation du plan de travail conjoint par le groupe de résultats, à moins que le groupe de résultat lui-même dispose d'un spécialiste pour les questions de genre, il convient de veiller à ce qu'au moins **un membre du GTG ou du groupe de travail sur le genre** participe au processus afin de garantir l'intégration du genre dans les produits, les indicateurs de produit, les activités et le budget de chaque plan de travail conjoint.

*Programmes conjoints*

Une autre approche de planification stratégique potentielle est l'élaboration de programmes conjoints, comprenant un ensemble d'activités assorties d'un plan de travail et d'un budget convenus d'un commun accord, lesquels sont appliqués par le gouvernement ou d'autres partenaires avec le soutien d'au moins deux agences de l'ONU. En travaillant collectivement, les points forts combinés des différentes agences peuvent être mobilisés afin d'améliorer la cohérence, l'efficacité et les résultats de développement. Un programme conjoint pour l'égalité des sexes est un programme conjoint dont l'objectif explicite est d'autonomiser les femmes et/ou de promouvoir l'égalité des sexes. Il est différent des autres programmes conjoints qui devraient toujours intégrer l'égalité des sexes, mais qui disposent de divers autres objectifs. Le tableau de bord SWAPde l'UNCT exige qu'un programme conjoint sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes soit élaboré conformément aux priorités des ODD, y compris l'ODD 5, et, pour dépasser les normes minimales, que l'égalité des sexes soit systématiquement intégrée dans d'autres programmes conjoints.

Ces dernières années, la problématique du genre a été le principal domaine de concentration des programmes conjoints mis en œuvre par les UNCT. **Les programmes conjoints pour l'égalité des sexes** (JGP) sont de plus en plus utilisés pour renforcer les résultats en matière d'égalité des sexes, avec les agences de l'ONU qui travaillent de concert en vue d'un résultat bien défini tel que la réduction des violences contre les femmes ou l'amélioration de la santé et des droits sexuels et de procréation des femmes et des hommes. Les JGP ont le potentiel de faciliter les approches multisectorielles et de mieux relever les défis complexes et multidimensionnels de la promotion de l'égalité des sexes. L'expérience spécifique des JGP au titre du Fonds pour la réalisation des OMD a démontré le caractère interdépendant et complémentaire des interventions ciblées et transversales et la valeur ajoutée en matière de développement de la stratégie à plusieurs volets.[28] L'évaluation conjointe interinstitutions des JGP[29] fournit une évaluation globale de l'efficacité et de l'efficience de la modalité du JGP ; son rapport et la réponse de gestion conjointe serviront à élaborer des normes pour la conception, l'application et l'évaluation des JGP et à orienter la prise de décisions afin d'intensifier les travaux collaboratifs dans le domaine de l'égalité des sexes et de

[28] Nelson, Gayle et Jennifer Cooper et al (2013). « Two Roads, One Goal: Dual Strategy for Gender Equality Programming in the Millennium Development Goals Achievement Fund. » New York : Fonds pour la réalisation des OMD, ONU Femmes et PNUD.

[29] Avec le soutien de l'ONU Femmes, de l'UNICEF, du FNUAP et de l'UNDP ainsi que du Fonds pour la réalisation des OMD, de l'Espagne et de la Norvège. Voir également Report and Management response (Point 3 : évaluation).

l'autonomisation des femmes. Certains des principaux facteurs de succès identifiés dans le présent rapport pendant la réalisation des programmes conjoints sur l'égalité des sexes sont énoncés à l'Encadré 19.

**Encadré 19. Facteurs de succès permettant d'assurer le fonctionnement des programmes conjoints sur l'égalité des sexes**

**1. Garantir le succès de la coordination, de l'établissement de consensus et des négociations**

- Disposer d'une fonction de coordination solide, dotée de ressources suffisantes et dédiée, avec un personnel disposant d'une expertise en matière d'égalité des sexes, mais qui soit également formé en gestion de conflits et/ou en techniques de négociation.
- Environ quatre agences de l'ONU constituent le nombre approprié à impliquer dans un JGP.
- Définir des mécanismes de coordination appropriés et mettre par conséquent en place des structures de coordination avec les partenaires nationaux, en veillant à l'inclusion des mécanismes nationaux de défense des droits des femmes et des organisations de la société civile.
- Préciser clairement dans le document du programme quel organisme décidera de l'allocation des ressources

**2. Garantir une communication appropriée entre les partenaires du programme conjoint sur l'égalité des sexes**

- Maintenir les lignes de communication ouvertes entre les partenaires du JGP par le biais de discussions en personne régulières
- Une stratégie de communication – assortie d'une analyse des questions de genre –peut être mise en place afin de partager des informations sur les succès et des contraintes, avec une une série de communications adaptées aux différents publics

**3. Garantir la responsabilisation en faveur des résultats**

- Demander que le Coordonnateur résident prenne la parole aux évènements publics et de haut niveau liés au JGP
- Solliciter une réunion régulière de 30 minutes chaque mois avec le Coordonnateur résident pour discuter avec lui du JGP
- Identifier les plateformes interinstitutions afin de communiquer des messages et d'influer sur les hauts responsables
- Toujours fournir les commentaires des membres des groupes thématiques sur l'égalité des sexes aux responsables des agences
- Négocier afin que le Coordonnateur du JGP puisse présenter des mises à jour du programme à la réunion du responsable d'agence avec l'UNCT
- Rappeler aux partenaires à l'intérieur et à l'extérieur de l'ONU que l'obligation redditionnelle incombe finalement aux titulaires de droits, particulièrement les titulaires des droits des femmes qui peuvent être exclus des résultats de développement.
- La mobilisation des sources de financement auprès des agences de l'ONU est une manière de soutenir la responsabilité mutuelle
- Un solide plan de suivi et d'évaluation est un mécanisme de responsabilité efficace

*Source* : PNUD (2013). *Making Joint Gender Programmes Work*. New York.

Le Tableau 3 ci-après fournit un aperçu de certaines des étapes et des points d'entrée potentiels pour la planification, la conception, et la mise en œuvre des programmes conjoints pour l'égalité des sexes.

**Tableau 3. Principales étapes des programmes conjoints pour l'égalité des sexes[30]**

| | |
|---|---|
| 1. Effectuer une analyse complète de la situation | -Identifier d'autres initiatives existantes portant sur le genre<br>-Identifier les organisations nationales et sous-régionales représentant les titulaires de droits tels que les organisations de droits des femmes, les femmes handicapées et les peuples autochtones<br>-Prendre en considération les données existantes et veiller à ce qu'elles soient ventilées par sexe |
| 2. Développer et articuler une vision partagée | -Être prêt à négocier et à trouver un consensus autour d'une vision partagée qui souligne les contraintes et les possibilités d'accroissement de l'égalité des sexes<br>-Élaborer une théorie du changement et des résultats et des indicateurs sensibles à la question de l'égalité des sexes |
| 3. Déterminer la capacité de mise en œuvre du programme conjoint | -Garder à l'esprit que le mécanisme national de défense des droits des femmes peut avoir besoin d'un renforcement de capacités<br>-Déterminer la capacité d'analyse des questions de genre ; l'expérience en ce qui concerne les plaidoyers auprès des responsables du gouvernement<br>-Déterminer la formation, l'encadrement, l'accompagnement ou la formation en cours d'emploi sur les priorités de programmation sensibles à l'égalité des sexes |
| 4. Engager les principales parties prenantes | -Impliquer les groupes de femmes aux niveaux national et local<br>-Les points focaux des Nations Unies pour les questions de genre doivent être impliqués tout au long du processus<br>-Les mécanismes nationaux de défense des droits des femmes doivent être consultés tout au long de la phase de conception<br>-Intégrer les perspectives des représentants de la communauté/des OSC (y compris les femmes, les hommes, les garçons et les filles) |
| 5. Concevoir le processus du programme conjoint, y compris les spécificités du cadre logique et du modèle | -Utiliser l'analyse de la visualisation et de la situation<br>- Élaborer une théorie du changement<br>-Impliquer les principales agences de l'ONU et leurs homologues nationaux<br>-Décider qui prendra les décisions majeures et qui sera le responsable<br>-Concevoir des modèles qui équilibrent les besoins stratégiques avec les besoins fondamentaux<br>-Intégrer une approche à plusieurs parties prenantes qui sensibilise davantage sur la pertinence de l'égalité des sexes à l'efficacité du développement<br>-Trouver un consensus entre divers partenaires sur les résultats et les indicateurs sensibles à la question de l'égalité des sexes ou sexospécifiques |
| 6. Gestion des connaissances | -Identifier les besoins en matière de connaissances des partenaires impliqués ainsi que les groupes cibles des activités de communication<br>-Identifier un outil/une plateforme en ligne pour le partage, l'organisation et le stockage de l'expertise et des connaissances relatives à l'égalité des sexes élaborées par le programme<br>-Promouvoir le partage des connaissances et le développement des leçons apprises |
| 7. Gestion des programmes conjoints pour l'égalité des sexes | -Créer un comité directeur supérieur au niveau politique<br>-Intégrer les conseillers en matière de genre à tous les niveaux de la structure de gestion<br>-Élaborer des stratégies de gestion et de leadership et un plan de gestion qui soient faciles à comprendre |
| 8. Suivi et évaluation | -Discuter avec les GTG pour savoir quels types de soutien ils peuvent fournir en matière de suivi et d'évaluation<br>-Déterminer s'il existe un ensemble minimal d'indicateurs sexospécifiques pertinents sur le plan national qui puissent être utilisés pour mesurer le changement<br>-Définir une base de référence dans un délai de 6 mois à compter de la date de lancement du JGP |

[30] Adaptation à partir du PNUD (2013). *Making Joint Gender Programmes Work.* New York.

| | |
|---|---|
| 8. Suivi et évaluation | -Utiliser les lignes directrices du groupe d'évaluation des Nations Unies pour l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans l'évaluation<br>-Utiliser des méthodes mixtes d'évaluation<br>-Veiller à ce qu'il y ait des spécialistes en matière d'égalité des sexes dans les équipes de suivi et d'évaluation |
| 9. Durabilité | -Élaborer un plan de durabilité afin de déterminer les responsabilités partagées pour pérenniser les progrès en matière d'égalité des sexes après la fin du programme<br>-Renforcer la volonté politique en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes |

Il importe de se rappeler que, chaque fois que cela est possible, **le genre devrait également être intégré dans d'*autres* programmes conjoints** qui ne mettent pas un accent particulier sur l'égalité des sexes. Les résultats de l'évaluation d'un tableau de bord au Kenya montrent que « les programmes conjoints peuvent jouer un rôle central dans le renforcement des capacités et l'atteinte des résultats en matière d'égalité des sexes dans les agences si le genre est efficacement intégré dès le départ »[31]. Les étapes suivantes ont été suggérées pour l'intégration du genre dans tous les programmes conjoints :

- Veiller à ce qu'au moins un membre de l'équipe de conception du programme conjoint de l'une des agences impliquées dispose d'une compétence sectorielle en matière de genre et qu'il dispose de lignes directrices claires afin de garantir l'intégration du genre dans le programme dès le départ.

- Définir un processus interne de contrôle (examen du genre) des premières ébauches devant être ajusté selon une liste de contrôle.

- Veiller à ce que les examens annuels prescrivent une évaluation minutieuse des résultats sexospécifiques afin que les ajustements puissent être faits au fur et à mesure des besoins.

L'Encadré 20 ci-après fournit un exemple d'intégration réussie des questions d'égalité des sexes dans le programme conjoint sur l'environnement et les changements climatiques en Équateur.

**Encadré 20. Intégration du genre dans un programme conjoint sur l'environnement et les changements climatiques**

Au titre de la la fenêtre thématique sur l'environnement et les changements climatiques du Fonds pour la réalisation des OMD en Équateur, les questions d'égalité des sexes ont été intégrées dans la conception initiale du programme, laquelle comprenait une analyse minutieuse de la situation et identifiait des résultats spécifiques. Le programme a appuyé la création d'une école du leadership pour les femmes, l'allocation des bourses aux femmes autochtones et l'institutionnalisation des comités de femmes dans les gouvernements locaux. Les gestionnaires du programme attribuent ces succès en partie aux partenariats interinstitutions solides et à l'approche interculturelle adoptée dans le cadre du travail avec les communautés locales afin d'évaluer les besoins en matière d'égalité des sexes.

*Source* : Nelson, Gayle et Jennifer Cooper et al (2013). « Two Roads, One Goal: Dual Strategy for Gender Equality Programming in the Millennium Development Goals Achievement Fund. » New York : Fonds pour la réalisation des OMD, ONU Femmes et PNUD, p. 24.

[31] Esser, Andrea Lee (2012). « Gender Scorecard: UNCT Kenya Performance Indicators for Gender Equality and Women's Empowerment, » Nairobi : Kenya UNCT, p. 12.

### 7.3 Liste récapitulative sur l'intégration du genre dans la coordination et la gestion du PNUAD

- ✓ **Faire appel** à l'expertise des personnes disposant de rôles et de responsabilités claires en matière d'intégration du genre dans le PNUAD– notamment les responsables et les membres du GTG, le personnel d'ONU Femmes, et les spécialistes et les points focaux pour des questions de genre des agences de l'ONU.

- ✓ **Identifier** les spécialistes sectoriels internes disposant de compétences sur les questions du genre, pour qu'ils puissent faire partie de chaque groupe de résultats, afin d'identifier les problématiques de genre pertinentes au sein des différents domaines de résultats.

- ✓ **Chercher** à intégrer le genre dans les plans de travail conjoints pour tous les groupes de résultats, les groupes de suivi, d'évaluation et de communications, en posant les questions suivantes :

  → *Y-a-t-il au moins un produit sexopsécifique ou sensible à l'égalité des sexes par résultat avec au moins un indicateur de produit sexopsécifique ou sensible à l'égalité des sexes ?*

  → *Y-a-t-il au moins une activité sexopsécifique ou sensible à l'égalité des sexes par produit ?*

  → *Les ressources humaines et financières allouées aux résultats et aux produits sexospécifiques et sensibles à l'égalité des sexes sont-elles suffisantes ?*

  → *Y-a-t-il au moins un membre du GTG ou du groupe de résultats sur le genre impliqué dans le processus afin de veiller à l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les produits, les indicateurs de produit, les activités et le budget de chaque plan de travail conjoint ?*

- ✓ **Développer** des opportunités d'élaboration de programmes conjoints pour l'égalité des sexes afin de soutenir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- ✓ **Veiller** à ce que le genre soit systématiquement intégré dans tous les autres programmes conjoints.

- ✓ **Veiller** à ce qu'au moins un membre de l'équipe de conception programme conjoint de l'une des agences impliquées dispose d'une compétence sectorielle en matière de genre et qu'il dispose de lignes directrices claires afin de garantir l'intégration du genre dans le programme dès le départ.

- ✓ **Définir** un processus de contrôle interne (examen du genre) des premières ébauches des programmes conjoints non rattachés au sexe afin qu'ils soient ajustés selon une liste de contrôle.

- ✓ **Veiller** à ce que les examens annuels prescrivent une évaluation minutieuse des résultats sexospécifiques afin que les ajustements puissent être faits au fur et à mesure des besoins.

- ✓ **Veiller** à ce que les partenaires des programmes conjoints pour l'égalité des sexes comprennent un personnel disposant de compétences en gestion de conflits, en négociation ou en établissement de consensus.

- ✓ **Demander** que des réunions d'information sur le programme conjoint pour l'égalité des sexes aient lieu de manière régulière avec le Coordonnateur résident et les responsables des agences.

- ✓ **Mettre en place** un comité directeur supérieur sur le plan politique, avec des stratégies de gestion et de leadership clairement compréhensibles par tous les partenaires.

- ✓ **Intégrer** des conseillers en matière de genre à tous les niveaux de la structure de gestion du programme conjoint à des rôles opérationnels.

- ✓ **Mettre en place** des structures de coordination qui comprennent des partenariats avec les mécanismes nationaux en matière d'égalité des sexes et les organisations de la société civile soutenant les femmes en tant que titulaires de droits.

# 8. Intégration du genre dans le suivi, la notification et l'évaluation des résultats du PNUAD

## 8.1 Que signifient suivi, notification et évaluation du PNUAD ?

**Le suivi, la notification et l'évaluation** constituent la quatrième étape de l'élaboration du PNUAD et sont essentiels pour veiller à ce que le système de développement de l'ONU tienne ses engagements. Le suivi et l'évaluation doivent être participatifs et autonomiser les processus séparés mais liés. Le suivi est l'examen continu du progrès réalisé pendant la mise en œuvre d'une activité d'un projet ou d'un programme. L'évaluation est l'analyse objective et systématique des processus et des résultats liés à la réalisation et à l'exécution d'une activité, d'un projet ou d'un programme, et elle contribue aux révisions ultérieures du PNUAD. Les évaluations sont généralement réalisées à mi-parcours et à la fin du PNUAD tandis que le suivi se fait souvent en interne, les évaluations, quant à elles, nécessitent une équipe d'évaluateurs qualifiés extérieure et indépendante. Le PNUAD requiert un **plan de suivi et d'évaluation, un examen annuel**, et une **évaluation**, en s'appuyant sur les résultats, les indicateurs et les niveaux de référence énoncés dans la matrice des résultats[32].

## 8.2 Considérations pour l'intégration du genre dans le suivi, la notification et l'évaluation du PNUAD

*Indicateurs sensibles à la question de l'égalité des sexes pour le suivi et l'évaluation*

**Les indicateurs du PNUAD doivent être sensibles à l'égalité des sexes** de manière à suivre les changements liés au genre au fil du temps. Le tableau de bord SWAP de l'UNCT exige que, afin de respecter les normes minimales, entre un tiers et la moitié des résultats et des indicateurs de produit du PNUAD suivent les progrès réalisés en vue de l'obtention des résultats sur l'égalité des sexes conformément aux priorités des OMD, y compris l'ODD 5, ainsi que les indicateurs nationaux choisis des ODD et les indicateurs choisis pour la réduction des risques de catastrophe conformément au cadre d'action de Sendai. Les indicateurs sensibles à l'égalité des sexes permettent de mesurer la manière dont un projet ou un programme affecte les rôles attribués à chaque sexe ou d'autres changements liés au genre dans la société au fil du temps en comparant avec l'indice de référence. « Les indicateurs sensibles à l'égalité des sexes comprennent à la fois » :

- **Des indicateurs ventilés par sexe et par âge** - des mesures distinctes pour les hommes et les femmes sur un indicateur spécifique. L'inclusion des cibles, des indicateurs et des niveaux de référence sensibles à l'égalité des sexes est essentielle même pour les résultats et les produits qui ne sont pas sensibles à l'égalité des sexes. *Par exemple, le pourcentage de femmes et d'hommes alphabétisés de 15 à 24 ans.*

- **Les indicateurs sexospécifiques** propres aux femmes *ou* aux hommes ou une question liée à l'égalité des sexes. *Par exemple, le pourcentage de femmes victimes de violences physiques infligées par un partenaire*.

En revanche, **les indicateurs indifférents aux questions de genre** ne soulignent pas de manière explicite les différences entre les femmes et les hommes. *Par exemple, le taux d'alphabétisation, 15 à 25 ans*.

[32] Voir également GNUD (2017). Guidelines to support country reporting on the Sustainable Development Goals. New York.

Dans la mesure du possible, il est utile d'**inclure une combinaison des indicateurs qualitatifs et quantitatifs** pendant la mesure d'un produit spécifique, de manière à trianguler les résultats et à dresser un tableau plus complet (voir le Tableau 4). Les données numériques produites par les méthodes quantitatives peuvent aider à appuyer la lutte contre les inégalités des sexes, tandis que les méthodes qualitatives permettent un examen plus approfondi des processus sociaux, des relations et des dynamiques du pouvoir autour de l'égalité des sexes. La collecte des données qualitatives peut être utile pour l'étude des sous-populations qui ne peuvent pas être visées facilement par des échantillons représentatifs à l'échelle nationale ainsi que pour saisir des changements difficiles à mesurer, tels que les dimensions de l'autonomisation ; toutefois, la collecte de telles données pourrait être coûteuse.

**Tableau 4. Comparaison des indicateurs qualitatifs et quantitatifs**

| Indicateurs quantitatifs | Indicateurs qualitatifs |
|---|---|
| ▸ Mesures de la quantité<br>▸ Nombre, pourcentage et ratio | ▸ Mesures de la qualité<br>▸ Plus subjectifs basés sur la perception, l'opinion ou le niveau de satisfaction |
| **Sources de données :**<br>Enquêtes, recensements, rapports, questionnaires | **Sources de données :**<br>Groupes de discussion, témoignages, entretiens, enquêtes qualitatives, études de cas |
| **Exemples :**<br>Pourcentage de femmes aux postes de décision<br><br>Taux de violence contre les femmes/hommes (augmentation ou diminution)<br><br># de semaines de famine évoqué par les femmes<br><br># et/ou pourcentage de nouveaux actes législatifs en faveur d'une plus grande égalité des sexes | **Exemples :**<br>Perception de l'autonomisation par les femmes<br><br>Satisfaction des partenaires hommes et femmes avec le soutien et la formation fournis par l'organisation X<br><br>Perception du bien-être par les femmes<br><br>Perception des nouveaux actes législatifs en faveur d'une plus grande égalité entre les sexes par les femmes et par les hommes |

Le tableau de bord SWAP de l'UNCT renforce l'importance d'utiliser les données quantitatives et qualitatives. Afin de respecter les normes minimales, les données pour les indicateurs sensibles à l'égalité des sexes dans la matrice de résultats du PNUAD doivent être collectées comme prévu, y compris les données ventilées par sexe, et les examens et les évaluations du PNUAD doivent évaluer les progrès réalisés par rapport aux résultats sexospécifiques.

**La disponibilité des données** pour la planification et la mise en œuvre du PNUAD peut être un défi majeur pour les équipes de pays. Les données ventilées par sexe et par âge ne sont souvent que partiellement disponibles, voire inexistantes, ce qui signifie qu'elles risquent de ne pas être disponibles au lancement du plan et pendant la collecte des données de référence ainsi que pendant le suivi et l'évaluation. Des capacités doivent être créées au sein des entités statistiques nationales afin de générer ces données.

Parallèlement, les UNCT sont encouragées à tirer parti, autant que possible, des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation et à éviter d'imposer un lourd fardeau aux pays partenaires avec des exigences en matière de suivi et d'évaluation propres au PNUAD. Un outil de référence utile ici est l'**ensemble minimal d'indicateurs sur le genre** convenus en 2013 par la Commission de statistique de l'ONU en tant que guide de compilation de données nationales et internationales. L'ensemble minimal couvre les structures économiques, la participation aux activités productives et l'accès aux ressources, à l'éducation et aux services connexes, à la vie publique, à la prise de décisions et aux droits fondamentaux des femmes

et des filles (voir Tableau 5). Cet ensemble aborde notamment les principales préoccupations politiques identifiées dans le programme d'action de Beijing et dans d'autres engagements plus récents couvrant les normes et les lois relatives à l'égalité des sexes. Ces indicateurs constituent une référence de base pour l'élaboration du PNUAD et devraient être utilisés chaque fois que possible, étant donné que des agences clés de l'ONU ont été chargées de collecter ces données.

**Tableau 5. Ensemble minimal d'indicateurs sur le genre, par domaine**[33]

| **I. Economic structures, participation in productive activities and access to resources** |
|---|
| 1. Average number of hours spent on unpaid domestic work, by sex. Note: separate housework and child care if possible |
| 2. Average number of hours spent on paid and unpaid work combined (total work burden), by sex |
| 3. Labour force participation rates for persons aged 15-24 and 15+, by sex |
| 4. Proportion of employed who are own-account workers, by sex |
| 5. Proportion of employed who are working as contributing family workers, by sex |
| 6. Proportion of employed who are employers, by sex |
| 7. Percentage of firms owned by women |
| 8. Percentage distribution of employed population by sector, each sex |
| 9. Informal employment as a percentage of total non-agricultural employment, by sex |
| 10. Youth unemployment, by sex |
| 11. Proportion of population with access to credit, by sex |
| 12. Proportion of adult population owning land, by sex |
| 13. Gender gap in wages |
| 14. Proportion of employed working part-time, by sex |
| 15. Employment rate of persons aged 25-49 with a child under 3 living in a household and with no children living in the household, by sex |
| 16. Proportion of children under age 3 in formal care |
| 17. Proportion of population using the Internet, by sex |
| 18. Proportion of population using mobile/cellular telephones, by sex |
| 19. Access to mass media and information and communications technology |
| **II. Education** |
| 20. Literacy rate of persons aged 15-24 years old, by sex |
| 21. Adjusted net enrolment ratio in primary education, by sex |
| 22. Gross enrolment ratio in secondary education, by sex |
| 23. Gross enrolment ratio in tertiary education, by sex |
| 24. Gender parity index in enrolment at primary, secondary and tertiary levels |
| 25. Share of female science, engineering, manufacturing and construction graduates at tertiary level |
| 26. Proportion of females among third-level teachers or professors |
| 27. Net intake in first grade of primary education, by sex |
| 28. Primary education completion rate, by sex |
| 29. Graduates from lower secondary education, by sex |
| 30. Transition rate to secondary education, by sex |
| 31. Education attainment of population aged 25 and over, by sex |
| **III. Health and related services** |
| 32. Contraceptive prevalence among women who are married or in a union, aged 15-49 |
| 33. Under-5 mortality rate, by sex |
| 34. Maternal mortality ratio |
| 35. Antenatal care coverage |
| 36. Proportion of births attended by skilled health professional |
| 37. Smoking prevalence among persons aged 15 and over, by sex |
| 38. Proportion of adults who are obese, by sex |
| 39. Women's share of population aged 15-49 living with HIV/AIDS |
| 40. Access to antiretroviral drug, by sex |

[33] Nations Unies (2012) « Gender Statistics: Report of the Secretary-General » E/CN.3/2012/19.

41. Life expectancy at age 60, by sex
42. Adult mortality by cause and age groups

**IV. Public life and decision-making**

43. Women's share of government ministerial positions
44. Proportion of seats held by women in national parliament
45. Women's share of managerial positions
46. Percentage of female police officers
47. Percentage of female judges

**V. Human rights of women and the girl child**

48. Proportion of women aged 15-49 subjected to physical or sexual violence in past 12 months by an intimate partner
49. Proportion of women aged 15-49 subjected to physical or sexual violence in past 12 months by persons other than an intimate partner
50. Prevalence of female genital mutilation/cutting (for relevant countries only)
51. Percentage of women aged 20-24 years old who were married or in a union before age 18
52. Adolescent fertility rate

Ces indicateurs sont complétés par un ensemble d'indicateurs sur les violences contre les femmes (voir l'Encadré 21 ci-après).

**Box 21. Core Set of Statistical Indicators on Violence Against Women**

**1.** Total and age specific rate of women subjected to physical violence in the last 12 months by severity of violence, relationship to the perpetrator and frequency

**2.** Total and age specific rate of women subjected to physical violence during lifetime by severity of violence, relationship to the perpetrator and frequency

**3.**Total and age specific rate of women subjected to sexual violence in the last 12 months by severity of violence, relationship to the perpetrator and frequency

**4.** Total and age specific rate of women subjected to sexual violence during lifetime by severity of violence, relationship to the perpetrator and frequency

**5.** Total and age specific rate of ever-partnered women subjected to sexual and/or physical violence by current or former intimate partner in the last 12 months by frequency

**6.** Total and age specific rate of ever-partnered women subjected to sexual and/or physical violence by current or former intimate partner during lifetime by frequency

**7.** Total and age specific rate of women subjected to psychological violence in the past 12 months by the intimate partner

**8.** Total and age specific rate of women subjected to economic violence in the past 12 months by the intimate partner

**9.** Total and age specific rate of women subjected to female genital mutilation

*Source*: ECOSOC (2011). 'Report of the Friends of Chair of the United Nations Statistical Commission on violence against women', E /CN.3/2011/5.

Par ailleurs, dans le contexte du Programme 2030 et des ODD, un nouvel ensemble de 48 indicateurs suggérés pour le suivi de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le cadre des ODD a été élaboré dans un exposé de position par l'ONU Femmes **indicators for monitoring gender equality and women's empowerment in the SDG framework**. Le travail consistant à l'élaborer des indicateurs et des méthodes de mesure de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le contexte des ODD est néanmoins en cours et de nouvelles améliorations sont en train d'êtres formulées. Par exemple, des travaux sont en cours pour élaborer des indicateurs de genre visant à mesurer

les ODD environnementaux grâce à des ressources qui seront mises à disposition par l'ONU-Environnement[34]. Des indicateurs utiles sur les droits de l'homme ont également été élaborés, y compris pour la CEDAW.

L'ensemble minimal d'indicateurs mentionnés ci-dessus n'est pas une liste exhaustive et n'aborde pas tous les domaines de l'égalité des sexes. Étant donné que le choix des indicateurs pour les ODD n'est pas uniquement motivé pas la disponibilité des données, les indicateurs nouveaux et/ou améliorés qui vont au-delà de l'ensemble minimal sont suggérés pour certaines cibles comme étant des meilleurs choix. Le choix des indicateurs visant à suivre la mise en œuvre du cadre actuel est d'une importance capitale et peut, dans une large mesure, déterminer si les efforts politiques sont orientés de manière appropriée et si les objectifs et les cibles ont été atteints ou manqués. Il sera important de choisir les indicateurs appropriés et de réaliser un suivi minutieux et efficace des progrès réalisés sur chaque objectif en ce qui concerne l'égalité des sexes afin de veiller à ce que les femmes, les hommes, les filles et les garçons puissent tirer parti des efforts de mise en œuvre.

Par ailleurs, il est nécessaire d'inclure des indicateurs qui mesureront le processus et les résultats ; la participation, l'élaboration des politiques et l'autonomisation devraient être mesurées parallèlement aux mesures plus simples telles que les taux d'achèvement des études ou le taux de prévalence du VIH. Un tel mélange est nécessaire afin de démontrer des mesures progressives en vue de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il s'agit également de mesurer les conséquences négatives imprévues des interventions du programme.

*Évaluation sensible à l'égalité des sexes dans le PNUAD*

**L'évaluation sensible à l'égalité des sexes** renvoie à une pratique d'évaluation qui reconnaît les différents rôles des femmes et des hommes, des filles et des garçons, leur accès asymétrique aux ressources et le contrôle de celles-ci, ainsi que les divers intérêts pratiques et stratégiques propres à chaque sexe. En guise de ressource utile : United Nations Evaluation Group's guidance on integrating human rights and gender equality in evaluation. Plusieurs principes majeurs devraient être considérés :

- **Inclusion.** L'évaluation de l'égalité des sexes nécessite d'accorder une attention à la question de savoir si les prestations et les cotisations ont été équitablement réparties par l'intervention en cours d'évaluation. Les données doivent être ventilées par des critères tels que le sexe, la classe, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation géographique, etc.

- **Participation.** Les évaluations de l'égalité des sexes doivent être participatives, en respectant le droit des parties prenantes d'être consultés et de participer à la prise de décisions concernant ce qui sera évalué et comment cette évaluation sera réalisée. Il importe de mesurer la participation du groupe des parties prenantes au processus ainsi que la manière dont ces dernières profiteront des résultats.

- **Rapports de pouvoir équitables.** L'égalité des sexes vise à équilibrer les rapports de pouvoir au sein et entre les groupes favorisés et défavorisés. Des évaluations devraient être réalisées de manière à appuyer l'autonomisation des groupes défavorisés. Les évaluateurs doivent également connaître leurs propres positions de force, lesquelles peuvent influer sur les réponses aux requêtes par le biais de leurs interactions avec les parties prenantes.

[34] Voir Gender and the Environment.

**Encadré 22. Collecte des données ventilées par sexe**

Les méthodes de collecte des données peuvent entre les hommes et les femmes. Dans certains contextes, les femmes peuvent rester silencieuses au sein d'un grand groupe comprenant des hommes. D'une manière plus générale, les femmes et les hommes communiquent souvent différemment, et, ainsi, différentes stratégies devront être utilisées. Par exemple, afin d'encourager une plus forte participation des femmes, il pourrait être nécessaire d'organiser des réunions séparées de celles des hommes. Un facilitateur ou un intervieweur habile et sensible à l'égalité des sexes est essentiel alors que les femmes devraient toujours être incluses dans les équipes d'évaluation. Par exemple, il est estimé que les intervieweuses améliorent la divulgation d'évènements sensibles tels que l'agression sexuelle, quel que soit le sexe de la personne interrogée.

Lors de la réalisation d'une évaluation du PNUAD sensible à l'égalité des sexes, l'objectif est de déterminer si les résultats ont contribué à l'égalité des sexes, et si oui, de quelle manière. Ceci signifie travailler avec l'UNCT pour **veiller à ce que le genre soit un thème transversal** dans chacun des sujets d'évaluation, en portant une attention particulière à l'intégration des principales questions liées au genre dans chacun des sujets d'évaluation. Il est également important de mettre à la disposition des évaluateurs les principales études telles que les évaluations antérieures de la question du genre ou le tableau de bord SWAP de l'UNCT, en donnant ainsi un aperçu des défis, des réalisations ou des contraintes en matière d'égalité des sexes qui peuvent faire la lumière sur le progrè du PNUAD. **Des techniques de collecte des données ventilées par sexe** doivent être utilisées (voir Encadré 22) conjointement avec **une équipe d'évaluation sensible à l'égalité des sexes et équilibrée du point de vue du genre**, disposant des compétences appropriées en matière de genre, y compris des évaluateurs hommes et femmes.[35] À cet égard, des dispositions doivent être prises afin de renforcer les capacités de l'équipe d'évaluation en ce qui concerne l'évaluation et la collecte des données sensibles à l'égalité des sexes.

### 8.3 Liste récapitulative sur l'intégration du genre dans le suivi, la notification et l'évaluation du PNUAD

- ✓ **Veiller** à ce que les indicateurs du PNUAD soient sensibles à l'égalité des sexes de manière à suivre, au fil du temps, les changements liés au genre ; y compris dans tous les domaines de résultats et pas seulement ceux qui se concentrent sur les questions d'égalité des sexes.
- ✓ **Veiller à ce que le genre soit un thème transversal** dans chacun des sujets d'évaluation autour des questions liées au développement, à l'humanitaire, à la consolidation de la paix et aux changements climatiques, avec l'intégration des questions liées au genre dans les plans de suivi et d'évaluation et dans d'autres documents en la matière.
- ✓ **Déterminer** s'il existe un ensemble d'indicateurs sexospécifiques pertinents au niveau national et utiliser des indicateurs de genre dans les systèmes nationaux existants en matière de suivi et d'évaluation si possible, comme par exemple en utilisant un ensemble minimal d'indicateurs sur le genre et les indicateurs de

[35] Voir également UNEG (2011). *Integrating Human Rights and Gender Equality in Evaluation* pour plus de détails sur ces processus.

suivi de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le cadre des ODD.

- ✓ **Consulter** les lignes directrices du GNUD en faveur de l'intégration de l'égalité des sexes dans l'évaluation.

- ✓ **Mettre à disposition** les principaux rapports d'évaluation liés au genre, les exercices du tableau de bord et d'autres documents qui s'avèrent utiles pour l'équipe de suivi et d'évaluation.

- ✓ **Veiller** à ce que l'équipe d'évaluation soit sensible à l'égalité des sexes et équilibrée du point de vue du genre, disposant des compétences appropriées en matière de genre, y compris des évaluateurs hommes et femmes.

- ✓ **Renforcer** les capacités et fournir une assistance technique aux partenaires sur le suivi et l'évaluation sensibles à l'égalité des sexes, y compris en renforçant les capacités des entités statistiques nationales à générer des données ventilées par sexe et sexospécifiques.

- ✓ **Utiliser** des méthodes de collecte des données, aussi bien qualitatives que quantitatives, afin de contribuer à la triangulation des résultats et de saisir les changements difficiles à mesurer.

- ✓ **Utiliser** des techniques de collecte des données qui soient sensibles à l'égalité des sexes, telles que des groupes de discussion séparés pour les femmes et pour les homes afin que leurs voix soient attendues.

- ✓ **Utiliser** des méthodes participatives impliquant les femmes et les hommes afin d'accroître l'appropriation et la durabilité du processus de suivi et d'évaluation. Tirer parti de l'expertise des organisations de la société civile afin d'appuyer ce processus.

- ✓ **Poser** des questions utiles en vue de l'évaluation du PNUAD :

  → *Le PNUAD a -t-il tiré le meilleur parti des avantages comparatifs de l'UNCT en matière d'égalité des sexes dans le pays ?*

  → *Le PNUAD a-t-il contribué à la réalisation des priorités en matière d'égalité des sexes dans le cadre national de développement ainsi qu'au respect des normes internationales (notamment le programme d'action de Beijing, les ODD, la CEDAW).*

  → *Les données sur l'égalité des sexes et les résultats sensibles au genre sont-ils collectés et déclarés comme prévu ?*

  → *Les résultats liés à l'égalité des sexes et les lacunes dans la mise en œuvre sont-ils abordés dans l'examen annuel du PNUAD et dans le rapport annuel du Coordonnateur résident ?*

  → *Dans quelle mesure les mécanismes et les processus de suivi du PNUAD permettent-ils la collecte d'informations sur les résultats relatifs à l'égalité des sexes et sensibles à la question du genre ?*

→ *Comment est-ce que le PNUAD lutte contre l'intersection et les multiples formes de discrimination afin que personne ne soit laissé de côté ?*

## Annexe 1. Glossaire

**Accès :** La capacité des femmes/hommes à utiliser une ressource et à tirer parti d'une occasion qui se présente. La capacité à utiliser des ressources ne signifie pas nécessairement la capacité à définir l'usage de ces mêmes ressources ou d'en décider, et vice-versa.

**Contrôle** : La capacité des femmes et des hommes à prendre des décisions au sujet des ressources et des occasions qui se présentent et à en tirer parti.

**Égalité des chances** : L'absence d'une discrimination basée sur le genre, le droit d'être traité sans discrimination, notamment pour des motifs de genre, de race ou d'âge.

**Genre :** Les rôles et relations socialement établis, traits de personnalités, attitudes, comportements, valeurs, pouvoir relatif et influence que la société assigne aux deux sexes sur une base différentielle. Le genre est relationnel et ne fait pas seulement référence aux femmes ou aux hommes mais aussi aux relations entre eux Bien que les termes genre et sexe soient souvent utilisés de façon interchangeable, ils ont des connotations légèrement différentes ; le sexe a tendance à faire référence aux différences biologiques, tandis que le genre renvoie le plus souvent aux différences culturelles et sociales et englobe parfois un plus large éventail d'identités que le binaire masculin et féminin.

**Violence fondée sur le genre** : La violence contre des individus ou des groupes sur la base de leur genre. En guise d'exemple, l'avortement sélectif, la différence d'accès à l'alimentation et aux services, l'exploitation et les abus sexuels, y compris la traite, le mariage des enfants, la mutilation génitale féminine, le harcèlement sexuel, la maltraitance liée à la dote, les crimes d'honneur, la violence conjugale ou dans le cadre de relations intimes, la privation d'héritage ou de propriété et la maltraitance des personnes âgées.

**Égalité des sexes :** L'égalité des sexes va de pair avec le concept selon lequel tous les êtres humains, les femmes comme les hommes, sont libres de développer leurs capacités personnelles et de faire des choix sans être soumis à des limites posées par les stéréotypes, par les rôles rigides assignés aux deux sexes ou par les préjugés. L'égalité des sexes signifie que les comportements, aspirations et besoins différents des femmes et des hommes sont pris en compte, valorisés et favorisés de manière égale.

**Équité des sexes :** Une répartition équitable et juste des responsabilités et des avantages entre les femmes et les hommes. Afin de garantir l'équité, des mesures positives temporaires doivent souvent être mises en place pour compenser les désavantages historiques et sociaux qui empêchent les femmes et les hommes de profiter de chances égales. L'équité est un moyen fondé sur la justice ; l'égalité est un résultat fondé sur les droits de l'homme.

**Identité de genre** : La perception qu'une personne a de son sexe qui peut ne pas correspondre à son sexe biologique.

**Intégration du genre :** Il s'agit du processus d'évaluation des implications de toute action planifiée pour les femmes et les hommes, y compris les législations, politiques ou programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à ce que les préoccupations et expériences des femmes et des hommes soient intégrées dans la conception, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociales.

**Rôles assignés à chacun des sexes :** Un ensemble de prescriptions concernant les actions et le comportement que la société attribue aux hommes et aux femmes en fonction de ses normes culturelles et de ses traditions.

**Intersectionnalité :** Un outil analytique pour comprendre et répondre à la manière dont l'égalité des sexes s'entrecroise avec d'autres facteurs sociaux, tels que la race, l'âge, l'éthnicité et l'orientation sexulle, et en est constituée.

**Stratégie d'intégration du genre à plusieurs volets** (aussi appelée double mandat oudouble voie) : Elle comprend à la fois des actions *axées sur le genre* pour favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans des groupes sociaux, organisations et/ou processus spécifiques et des efforts *intégrés en matière de genre* afin que l'égalité des sexes soit prise en compte dans l'ensemble des travaux de fond dans tous les secteurs. Également connue pour l'utilisation de la programmation *verticale* et la programmation *horizontale*.

**Mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes :** Les bureaux du gouvernement, les départements, les commissions ou les ministères qui mènent et soutiennent les efforts gouvernementaux visant à parvenir à une plus grande égalité entre les femmes et les hommes sont parfois aussi appelés mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes.

**Besoins et intérêts pratiques et stratégiques en matière de genre :** Les besoins pratiques en matière de genre sont identifiés par les femmes en réponse à ce qu'elles perçoivent comme une nécessité immédiate. Ils sont généralement liés à des lacunes qui touchent leurs conditions de vie, par exemple au niveau de l'approvisionnement en eau, des soins de santé et de l'emploi. Les intérêts stratégiques en matière de genre remettent souvent en cause les rapports de force entre les hommes et les femmes et la répartition du pouvoir, ainsi que les normes et les rôles établis par les traditions.

**Travail productif :** Le travail effectué par les hommes et les femmes en échange d'une rémunération ou d'un paiement en nature. Il comprend à la fois la production marchande qui comporte une valeur d'échange et la production de subsistance/domestique qui a la valeur d'usage effective et une valeur d'échange potentielle. Pour les femmes travaillant dans le secteur agricole, il englobe le travail fourni à titre d'agricultrices indépendantes, de femmes de paysans et d'ouvrières agricoles.

**Travail de procréation :** Les responsabilités de maternité et d'éducation des enfants et les tâches ménagères réalisées en majorité par les femmes, lesquelles sont nécessaires afin de garantir la préservation et la reproduction de la main-d'œuvre. Elles comprennent non seulement la reproduction biologique, mais également l'entretien et le préservation de la main-d'œuvre (les partenaires et les enfants travailleurs) et de la main-d'œuvre future (les nourrissons et les enfants scolarisés).

**Sexe :** Les caractéristiques biologiques qui définissent les humains en tant que femmes ou hommes.

**Égalité réelle entre les femmes et les hommes :** L'égalité réelle entre les femmes et les hommes combine l'égalité des sexes dans le droit, l'égalité des chances et l'égalité de traitement, à l'égalité d'incidence et de résultats. Elle exige que l'égalité soit interprétée selon un contexte ou des réalités plus larges des désavantages des femmes et des hommes et selon l'incidence de ces circonstances en ce qui concerne la suppression des désavantages dans les extrants ou résultats.

**Tâches domestiques non rémunérées :** Elles englobent toutes les activités quotidiennes qui entretiennent notre vie et notre santé, telles que les tâches ménagères (la cuisine, le ménage, la lessive) et les soins personnels (notamment des enfants, des personnes âgées, des personnes malades ou handicapées) ; ces activités sont le plus souvent réalisées par les femmes du foyer à titre gratuit.

**Autonomisation des femmes :** Le processus par lequel les femmes accèdent aux capacités qui leur permettent de participer activement aux décisions importantes pour leur propre vie et pour celle de leur communauté sur le plan économique, social et politique, et par lequel elles développent ces capacités.

## Annexe 2. Ressources majeures

### 1. Cadres normatifs et politiques

Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women (CEDAW)

Commission on the Status of Women (CSW)

Beijing Platform for Action

Review and appraisal of the implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action (E/CN.6/2015/3)

United Nations System-Wide Policy on Gender Equality and the Empowerment of Women

Mainstreaming a Gender Perspective into all Policies and Programmes in the United Nations system (E/RES/2014/2)

Vienna Policy Dialogue - Advancing Gender Equality and the Empowerment of Women: Role of Development Cooperation

United Nations Security Council Resolution 1325

United Nations Security Council Resolution 1820

United Nations Security Council Resolution 1888

United Nations Security Council Resolution 1889

United Nations Security Council Resolution 1960

United Nations Security Council Resolution 2106

United Nations Security Council Resolution 2122

Transforming our World: the 2030 Agenda for Sustainable Development, (A/RES/70/1)

QCPR Resolution (A/71/243)

QCPR Resolution (A/RES/67/226) (section III D)

Vienna Declaration - World Conference on Human Rights

Addis Ababa Action Agenda (A/RES/69/313)

Universal Periodic Review

International Conference on Population and Development (ICPD)

New Urban Agenda (A/RES/71/256)

Sendai Framework on Disaster Risk Reduction

World Humanitarian Summit

ILO Equal Remuneration Convention (C100)

ILO Discrimination (Employment and Occupation) Convention (C111)

ILO Workers with Family Responsibilities Convention (156)

ILO Maternity Protection Convention (C183)

ILO Domestic Workers Convention (C189)

World Health Assembly Resolution 60.25 "Strategy for integrating gender analysis and actions into the work of WHO" (2007)

## 2. Intégration d'une perspective de genre

ECOSOC Agreed Conclusions (1997/2)
ECOSOC (1997). New York.

Gender Mainstreaming in Development Programming: Guidance Note
UN Women (2014). New York.

Mainstreaming a Gender Perspective into all Policies and Programmes in the United Nations System: Report of the Secretary-General (E/2013/71)
United Nations (2013). New York.

United Nations System-Wide Policy on Gender Equality and the Empowerment of Women: Focusing on Results and Impact (CEB/2006/2)
United Nations (2006). New York.

Advancing Gender Equality and Women's Empowerment: An Assessment of Gender Mainstreaming in UN Operational Activities for Development
UN Women (2012). New York.

Meeting Report. UN Women Expert Group Meeting on 'Gender Mainstreaming Approaches in Development Programming: Being Strategic and Achieving Results in an Evolving Development Context
Cohen, Sylvie I., Neena Sachdeva, Sharon Taylor and Patricia Cortes (2013). 'Santo Domingo, April 29-May 3, 2013.

Gender Mainstreaming
Sida. 2015. Stockholm: Sida.

## 3. Outils pour l'analyse des disparités entre les sexes

Gender Analysis – Principles and Elements
Sida (2015). Stockholm.

A Guide to Gender-Analysis Frameworks
Candida March, Ines A. Smyth, Maitrayee Mukhopadhyay (2005). Oxford: Oxfam.

A Conceptual Framework for Gender Analysis and Planning
ILO/SEAPAT's On-Line Gender Learning & Information Module

Learning and Information Pack: Gender Analysis
UNDP (2001). New York.

Harvard Gender Analysis Framework
World Bank (2005). Washington, D.C.

Moser Gender Analysis Framework and Gender Audit
World Bank (2005). Washington, D.C.

**4. Intégration d'une perspective de genre sectorielle**

Gender Mainstreaming Strategies in Decent Work Promotion: Programming tools - GEMS Toolkit
ILO (2010). Bangkok.

Source Book on Women, Peace and Security
UN Women (2012). New York.

Gender and Conflict Analysis: Policy Briefing Paper
UN Women (2012). New York.

Preventing Conflict, Transforming Justice, Securing the Peace: A Global Study on the Implementation of United Nations Security Council resolution 1325.
UN Women (2015). New York.

Making Disaster Risk Reduction Gender-Sensitive: Policy and Practical Guidelines
IUCN (2009). Geneva.

Women, Girls, Boys and Men: Different Needs, Equal Opportunities. Gender Handbook in Humanitarian Action
The Inter Agency Standing Committee (IASC) (2006). Geneva.

Costing of Interventions and Policies for Gender Equality: Concepts, Methodologies and Practical Experiences
Coello, Raquel (2013). New York.

Handbook on Costing Gender Equality
UN Women (2015). New York.

Engendering Budgets: A Practitioners' Guide to Understanding and Implementing Gender-responsive Budgets
Budlender, Debbie and Guy Hewitt (2006). London.

Budgeting for Women's Rights: Monitoring Government Budgets for Compliance with CEDAW: A Summary Guide for Policy Makers, Gender Equality and Human Rights Advocates

UNIFEM (2008). New York.

Global Gender and Environment Outlook
United Nations Environment Programme and partner web portal.

Gender and the Environment
United Nations Environment Programme website.

Human rights and gender equality in health sector strategies: A tool to assess policy coherence
WHO, OHCHR, SIDA, (2011)

## 5. Intégration du genre dans la programmation conjointe au niveau de pays

Desk Review of 15 UNDAFs in Europe and Central Asia: Application of Twin-Track Approach of Gender in UNDAFs and CCAs to Promote Gender Equality and Empowerment of Women
UN Women Regional Office for Europe and Central Asia (2017). Istanbul.

Strengthening Gender Equality in United Nations Development Frameworks.
Rao, Aruna (2010). Commissioned by UNDG Task Team on Gender Equality, New York.

Two Roads, One Goal: Dual Strategy for Gender Equality Programming in the Millennium Development Goals Achievement Fund
Nelson, Gayle and Jennifer Cooper et al. (2013). New York: MDG-F, UN Women and UNDP.

Making Joint Gender Programmes Work: Guide for Design, Implementation, Monitoring and Evaluation
Beck, Tony et al. (2013). New York: UNDP and MDG-F.

Integrating Human Rights and Gender Equality in Evaluation – Towards UNEG Guidance
United Nations Evaluation Group (2011). New York.

Advancing Gender Equality: Promising Practices. Case Studies from the MDG Achievement Fund
MDG-F and UN Women (2013). New York: United Nations.

Eight Case Studies on Integrating the United Nations' Normative and Operational Work
UNDG (2015). New York.

Monitoring gender equality and the empowerment of women and girls in the 2030 Agenda for sustainable development: opportunities and challenges
UN Women (2015). New York.

Gender Equality Marker Guidance Note
UNDG (2013). New York.

UN Coherence, Gender Equality and You
Online training course

Gender Equality Capacity Assessment Tool
UN Women Training Centre (2014). Santo Domingo.

ILO Participatory Gender Audit: Relevance and use for the United Nations and its agencies
ILO (2011). Geneva.

Gender Statistics: Report of the Secretary-General (E/CN.3/2013/10)
United Nations (2013). New York.

Gender Equality Indicators: What, Why and How?
OECD/DAC Network on Gender Equality (2009). Paris.

CEDAW Indicators for South Asia
CENWOR and UNIFEM (2004). New Delhi.

Report of the Friends of Chair of the United Nations Statistical Commission on violence against women', E /CN.3/2011/5
ECOSOC (2011). New York. (VAW indicators)

Human Rights Indicators: A Guide to Measurement and Implementation
OHCHR (2012). Geneva.

## 6. Directives relatives au PNUAD

UNDAF Guidance
UNDG (2017). New York.

UNDAF Programming Principles
UNDG (2017). New York.

Common Country Analysis
UNDG (2017). New York.

The UN Vision 2030
UNDG (2017). New York.

Theory of Change
UNDG (2017). New York.

Capacity Development
UNDG (2017). New York.

Communication and Advocacy
UNDG (2017). New York.

Monitoring and Evaluation
UNDG (2017). New York.

Funding to Financing
UNDG (2017). New York.

## 7. Autres directives de programmation

CEB Common Principles to Guide the UN System's Support to the Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development
*CEB (2016). New York.*

Leaving No One Behind: Equality and Non-Discrimination at the Heart of Sustainable Development
CEB (2017). New York.

Results-Based Management Handbook
UNDG (2011). New York.

UNDG Management and Accountability System (MAS)
UNDG (2008). New York.

Standard Operating Procedures for Countries Wishing to Adopt the "Delivering as One" Approach
UNDG (2013). New York.

One Programme – Tools and Materials
UNDG (2014). New York.

UNDG Guidance Note on Human Rights for Resident Coordinators and UN Country Teams
UNDG (2015). New York.

Policy and Operational Support for UNCTs on Human Rights in SDG Implementation
UNDG (2016). New York.

UN Resident Coordinator Generic Job Description
UNDG (2014). New York.

Guidelines to support country reporting on the Sustainable Development Goals.
UNDG (2017). New York.